



*SAUVER  
LES TÉLÉVISIONS  
LOCALES  
EN WALLONIE*

---



Le Centre Jean Gol organise la réflexion politique sur différents sujets de société et d'actualité. Cette publication a été portée par **Corentin de Salle**, directeur scientifique du Centre Jean Gol, **Omar Marhraoui** et **Frédéric Maghe**, conseillers. Je les en remercie, ainsi que les nombreux participants aux réunions et aux visites organisées sur ce thème, parmi lesquels les députés régionaux **Olivier Maroy**, **Charles Gardier**, **Philippe Knaepen** et **Olivier Destrebecq**. Je remercie également **Daniel Soudant**, administrateur délégué du CLARA et **Jean-François Furnémont**, fondateur du bureau de consultance Wagner-Hatfield et ancien directeur général du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Mes remerciements vont également à **Céline Peeterbroeck**, **Vincent Jammaers**, **Valentin Jaminet** et **Nicolas Tefnin** qui ont collaboré activement à l'ensemble de la réflexion. Je remercie également tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette étude mais qui n'ont pas désiré que leur nom soit mentionné.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro des Etudes du Centre Jean Gol.

*Les Etudes du Centre Jean Gol sont le fruit de réflexions entre collaborateurs du CJG, des membres de son comité scientifique, des spécialistes, des mandataires et des représentants de la société civile.*

*Accessibles à tous, elles sont publiées sous version électronique et sous version papier.*

## **RESPONSABLES SCIENTIFIQUES**

**Olivier Chastel**, Président du CJG  
**Richard Miller**, Administrateur délégué du CJG  
**Corentin de Salle**, Directeur scientifique du CJG

**RICHARD MILLER**  
*Administrateur délégué*

# résumé

Aujourd'hui, le territoire wallon compte 11 télévisions locales réparties inégalement et couvrant des bassins de vies forts différents. Ces télévisions jouent un rôle fondamental dans la vie locale et les citoyens y sont fort attachés. Pourtant, l'actualité récente a été marquée par le refus de certaines communes de s'acquitter des cotisations réclamées par les télévisions locales, braquant de la sorte les projecteurs sur les difficultés rencontrées par le secteur et, notamment, sur sa situation financière.

En moyenne, les télévisions locales wallonnes se portent mal. En dépit de subsides publics en constante augmentation depuis cinq ans, beaucoup de ces télévisions sont en difficulté, voire, pour certaines, financièrement dans le rouge depuis plusieurs années. Certaines sont virtuellement en faillite. Ces subsides représentent aujourd'hui près de 70% du budget de ces télévisions. Cette situation tranche singulièrement avec la situation, largement bénéficiaire, de certaines télévisions flamandes où la part de subsides avoisine en moyenne, selon ces dernières, les... 4 à 5 % !

Il existe incontestablement une dépendance structurelle des télévisions locales francophones aux subsides publics. Le fait que, pour la plupart d'entre elles, ces subventions proviennent de fonds d'origine communale pose également la question de l'indépendance de ces télévisions face au pouvoir politique local et, avec elle, la question d'une information objective et d'un journalisme critique.

Ces derniers mois, une délégation de chercheurs du Centre Jean Gol, de mandataires régionaux et d'assistants parlementaires a voulu comprendre et remédier à cette situation. La délégation a visité méthodiquement la quasi-totalité des télévisions locales (9 sur 11), a dialogué avec les directeurs, responsables et employés de ces chaînes. Cette délégation s'est également rendue dans des télévisions en France et en Flandre pour disposer d'éléments comparatifs.

L'étude veille à présenter le plus fidèlement possible une photographie du secteur et des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain.

La dernière partie formule une série de recommandations pour réformer le secteur. Nous mettons en exergue les nécessités de synergies, d'économies d'échelles et de simplification. Une meilleure gouvernance favoriserait non seulement des regroupements et des consolidations mais elle serait même créatrice d'emplois stables et de qualité ainsi que nous le voyons au Nord du pays où ces télévisions travaillent avec des sociétés de production ou de postproduction employant de nombreux artistes et techniciens.

Notre conviction est que le secteur doit être urgemment réformé pour éviter un désastre social. Nous nous étonnons et nous déplorons l'attentisme du gouvernement de la FWB en la matière. Nous nous interrogeons sur les motivations de cet attentisme. Laisser la situation en l'état n'est-il pas le plus sûr moyen de conduire à la disparition de ces télévisions locales ? N'attendons plus. Sauvons nos télévisions locales !

*Une étude réalisée par* **OMAR MARHRAOUI** *et*  
**FRÉDÉRIC MAGHE,**  
*conseillers au Centre Jean Gol.*



# 1. INTRODUCTION

---

La Wallonie compte 11 Télévisions locales (TVL) qui se répartissent, sur leur zone de diffusion respective, l'information de proximité en télévision. La plupart de ces TVL (autrefois dénommées "télévisions communautaires") ont été créées dans les années 70, sur un modèle qui les place dans une situation de dépendance financière quasiment totale de fonds publics provenant de la Fédération Wallonie-Bruxelles elle-même et d'autres pouvoirs publics subsidiant comme les communes, les provinces ou certaines intercommunales.

Le Centre Jean Gol a souhaité s'intéresser de plus près à la situation des TVL pour plusieurs raisons.

D'abord, à une époque où les pouvoirs publics, à tout niveau de compétence, semblent condamnés à se serrer la ceinture, il était intéressant d'examiner si le secteur des TVL pouvait subsister dans son modèle actuel. Si tel n'était pas le cas, quelles seraient, alors, le cas échéant, les pistes pour réformer et moderniser un secteur auquel le citoyen semble attaché même si le caractère scientifique des audimétries générées par les TVL n'est pas avéré ?

Ensuite, parce que le Ministre des médias lui-même lance, en parallèle, une réflexion sur cette thématique. Le sujet est donc d'une grande actualité et atteste de la fragilité d'un secteur qui emploie près de 400 techniciens, journalistes, pigistes et autres décorateurs, souvent titulaires d'un contrat de travail largement subsidié (APE, PFI, ACTIVA, etc.).

Enfin parce que, de tout temps, l'information de proximité a été recherchée par les citoyens en quête d'éclaircissements sur l'actualité relative à son contexte proche. Alors que les progrès technologiques et les nouveaux médias permettent aujourd'hui d'aplanir quasiment en totalité la distance géographique et temporaire entre un événement se déroulant en Nouvelle-Zélande, par exemple, et le traitement quasiment immédiat de cette information dans des médias européens, il est intéressant de constater que cette recherche d'informations

de proximité demeure plus que jamais prégnante. Des événements ayant pu se dérouler à quelques encablures de nos domiciles suscitent tout naturellement l'intérêt des citoyens.

Afin de procéder à cette analyse que nous avons voulu la plus complète possible, nous avons décidé d'utiliser une méthode de travail empirique. Outre l'analyse de documents, de rapports ou de réalités chiffrées, nous avons jugé nécessaire d'aller directement à la rencontre de la plupart des directeurs de ces TVL. Nous avons donc rassemblé, trié, pesé et soupesé un certain nombre de réalités, parfois divergentes, mais aussi d'opinions, par définition subjectives, exprimées par ces femmes et hommes dont la mission est de faire tourner une équipe plurifonctionnelle, d'assurer au quotidien une présence de qualité sur antenne, d'imaginer de nouveaux programmes et concepts télévisuels, de faire la chasse aux subsides publics et aux annonceurs privés et, enfin, de consacrer du temps et de l'énergie au degré de "production propre" que sa télévision locale pourra assurer. Ce critère permet en effet, dans le système actuel, de répartir sur base de contenus produits en interne par chaque TVL, l'enveloppe financière globale que la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie aux 12 télévisions locales actives sur son territoire. Nous reviendrons sur ce point.

Dans un premier temps, nous procéderons à un état des lieux du contexte dans lequel ces télévisions locales évoluent : leurs zones de diffusion, leurs concurrents, leurs partenaires, leur système de financement, leur organisation ou encore leur poids médiatique. Nous en profiterons pour aborder rapidement un comparatif avec la télévision de proximité en Flandre et chez nos voisins français.

Dans un second temps, nous présenterons quelques pistes de réflexion qui pourraient influencer de manière positive, à nos yeux, l'avenir des télévisions locales en Fédération Wallonie-Bruxelles.

## 2. MÉTHODOLOGIE

---

Pour formuler les réponses adéquates aux problèmes rencontrés par les télévisions locales en Fédération Wallonie-Bruxelles, il nous a semblé fondamental de disposer d'une photographie précise du secteur. Notre étude repose donc sur une description du paysage nous permettant de tirer des conclusions et de formuler des recommandations.

De plus, la délégation du Centre Jean Gol s'est également rendue en France à la rencontre d'une télévision locale basée à Lille, Wéo, ainsi qu'en Flandre pour y étudier le modèle existant dans la partie nord du pays.

Dès le départ, il a été fait le choix de se concentrer sur les 11 télévisions locales s'inscrivant dans le paysage wallon. Bien que les télévisions locales soient une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous avons volontairement choisi de ne pas inclure Télé-Bruxelles dans cette étude. En effet, Télé-Bruxelles revêt de plus en plus une dimension plus régionale que locale et bénéficie de financements distincts des télévisions locales. Nous n'excluons pas, dans un proche futur, de réaliser une étude entièrement dédiée à Télé-Bruxelles.

Enfin, notre étude se basant principalement sur des rencontres avec des acteurs du secteur, nous avons choisi de respecter la confidentialité de nos sources orales. Celles-ci ne seront donc pas référencées.



# 3. ETAT DES LIEUX

## A. ORIGINE

Les premières TVL voient le jour aux Etats-Unis, principalement dans les zones rurales. En effet, géographiquement éloignées des centres urbains, ces zones rurales l'étaient également des médias traditionnels. La mise en place des premières télévisions locales répondait donc à une demande exprimée par des citoyens américains en quête d'informations de proximité.

Historiquement, les TVL en Belgique francophone ont été créées dans la période post-mai 68 avec la volonté de faire rayonner la région dans laquelle elles s'inscrivent. Certaines sont nées sous l'impulsion de citoyens et de collectifs d'associations alors que d'autres sont le résultat d'associations de journalistes désireux de proposer une forme d'information nouvelle pour l'époque. Le nombre de TVL trouve son origine dans le fort sentiment d'appartenance à un territoire et à une culture locale. Aujourd'hui, certaines se veulent le symbole du redéploiement économique et culturel de la région dans laquelle elles se situent.

On affirme parfois, un peu vite, que ces télévisions sont, toutes proportions gardées, des "RTBF en miniature". Ce n'était pas toujours le cas initialement. Ces télévisions sont, pour plusieurs d'entre elles, nées au sein de centres

culturels ou grâce à quelques passionnés (comme ce fut le cas pour les radios locales). A la différence de ces radios locales, elles se sont progressivement professionnalisées, ce qui a d'ailleurs été la condition pour prétendre aux subsides dont elles bénéficient (souhait d'une rédaction composée de journalistes professionnels, par exemple). Le modèle RTBF leur a finalement été imposé mais n'était pas l'objectif final des créateurs. Ce choix, débattu à l'époque, aurait pu être différent : ainsi, les télévisions locales flamandes ont été créées avec une philosophie très différente, à savoir celle d'une indépendance financière garantissant leur autonomie.

## B. TEXTES LÉGISLATIFS

Le décret du 1<sup>er</sup> février 2012 portant certaines adaptations du décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels règle l'existence et le fonctionnement des télévisions locales. Celui-ci octroie aux TVL des missions de service public dont "la production et la réalisation de programmes d'information, d'animation, de développement culturel et d'éducation permanente"<sup>1</sup>.

Il y est également précisé que "la télévision locale veille à ce que la qualité et la diversité des programmes

offerts permettent de rassembler des publics les plus larges possibles, d'être un facteur de cohésion sociale, tout en répondant aux attentes des minorités socioculturelles, et permettent de refléter les différents courants d'idées de la société, en excluant les courants non démocratiques, sans discrimination, notamment culturelle, ethnique, sexuelle, idéologique ou religieuse et sans ségrégation sociale".



<sup>1</sup> Article 19

## C. MODES DE FINANCEMENT

Le décret du 1<sup>er</sup> février 2012 précise, en son article 75, que le mode de financement principal consiste en une subvention de fonctionnement versée annuellement en fonction des limites des crédits inscrits au budget par le Gouvernement. Le décret prévoit qu'un forfait est attribué à chaque TVL en tenant compte du volume d'emplois et de volume de production propre.

Dans les faits, le financement accordé par la FWB aux TVL s'élève pour 2015 à 6.224.000€ répartis en une subvention forfaitaire identique pour chaque TVL de 164.005,71€, à laquelle s'ajoute une subvention calculée :

- au prorata de la masse salariale nette (20%),
- de la production propre (45%),
- de la productivité (10%),
- et de la population (25%) résidant dans leur zone de diffusion respective.

Ce mode de calcul bénéficie naturellement aux TVL qui produisent beaucoup, ce qui favorise une course à la production afin d'obtenir le plus de subsides possibles. Cette course s'inscrit dans un contexte d'enveloppe fermée qui induit un système financier pervers de vases communicants : lorsqu'une TVL reçoit plus de subventions, une autre, automatiquement, en reçoit moins. Cette situation peut, par conséquent, entraîner une baisse de la qualité des programmes. Nous détaillerons cette situation plus loin dans ces pages.

A ces subventions de fonctionnement viennent s'ajouter les aides à l'emploi venant de la Région wallonne (APE), de

la Fédération Wallonie-Bruxelles et du fonds Maribel. Au total, les TVL emploient à ce jour près de 400 personnes.

Certaines TVL parviennent également à se financer via la publicité ou des activités de production pour des clients privés. Celles qui parviennent à générer des recettes conséquentes émanant d'annonceurs privés font néanmoins figures d'exception.

De nombreuses télévisions ont également recours à un financement auprès des autorités communales et/ou provinciales. Le décret ne prévoit pas ce mode de financement. Cette source de financement pose la question de l'indépendance des TVL par rapport aux élus politiques locaux : l'apport financier des communes et des provinces est souvent indispensable à la survie financière des TVL et il peut s'avérer humainement difficile de "mordre la main qui nous nourrit". Cette situation est problématique car toute chaîne d'information se doit de viser à l'objectivité et au recul critique dans la couverture de l'actualité.

Enfin, les TVL bénéficient aussi d'un forfait provenant d'une contribution des câblodistributeurs. Nous reviendrons plus loin sur ces éléments.

## D. LE PAYSAGE

Cette carte (page 9) montre la localisation des télévisions locales francophones et leurs zones d'influence. On est d'emblée frappé par la profusion de ces télévisions. Ainsi, la province du Hainaut en totalise pas moins de 4. Conformément aux dispositions

décrétales, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles décide de la reconnaissance d'une TVL en lui donnant une autorisation d'émission pour une durée de neuf ans renouvelable. Le Gouvernement fixe alors une convention avec la TVL qui précise les services télévisuels que la TVL est autorisée à éditorialiser et qui décrit les modalités particulières d'exécution de la mission de service public adaptée aux spécificités de chaque télévision locale.

Sur avis du CSA, le Gouvernement fixe la zone de couverture de chaque TVL en déterminant les communes qui en font partie. Précisons que chaque commune ne peut faire partie que d'une seule zone de couverture. Par contre, la zone de réception d'une TVL n'est pas toujours limitée à sa zone de couverture. Il est donc aujourd'hui possible de recevoir chez soi plusieurs TVL.

Néanmoins, comme le démontre la carte ci-dessus, la répartition géographique est particulièrement inégale à plusieurs points de vue. Tout d'abord, les zones de couverture attribuées à chaque TVL ne sont pas du tout identiques. Comme nous le verrons en détail plus loin dans cette étude, certaines TVL couvrent des bassins de vie dont la densité de population est fort variable. Par exemple, Canal Zoom ne couvre que 4 communes situées en province de Namur et dans la province du Brabant wallon. Le législateur n'a pas retenu le découpage par province ou par arrondissement judiciaire et/ou électoral comme un critère objectif pour répartir les TVL sur le territoire.

Ce découpage implique donc que le nombre de foyers couverts par une TVL varie, lui aussi. C'est ainsi qu'une



## E. PHOTOGRAPHIE DES 12 TÉLÉVISIONS LOCALES

Grâce à nos rencontres et nos visites des télévisions locales, nous pouvons donner des indications chiffrées sur la situation de chacune des télévisions. D'emblée, précisons que celle-ci n'est absolument pas homogène et que toute généralisation fourvoierait la réalité.

### 1. ANTENNE CENTRE <sup>3</sup>

Né en décembre 1982 de la volonté de passionnés de la région, cette télévision va progressivement se développer pour couvrir aujourd'hui les onze communes du bassin de vie de la région du Centre (du Hainaut) : Anderlues, Binche, Braine-Le-Comte, Ecaussinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Morlanwelz, Seneffe et Soignies. Cette zone couvre potentiellement près de 240.000 personnes.

En 2014, Antenne Centre comptait 33 collaborateurs à temps-plein et 12 à temps-partiel<sup>4</sup> essentiellement sous statut d'employés.

### 2. CANAL C <sup>5</sup>

Située à Namur, cette télévision a une zone de couverture qui s'étend des communes d'Andenne, Assesse, Cerfontaine, Couvin, Doische, Eghezée, Fernelmont,

Floreffe, Fosses-la-Ville, Gesves, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Philippeville, Profondeville, Sambreville, Sombreffe, Viroinval et Walcourt. Avec près de 2000 kilomètres carrés à couvrir et une audience potentielle de 350.000 téléspectateurs, Canal C est l'une des plus grandes télévisions locales en termes géographiques.

En 2014, elle comptait 26 équivalents temps-plein et 14 temps-partiel.

### 3. CANAL ZOOM

Cette télévision a pour particularité de ne compter que 4 communes (Gembloux, Chastre, Perwez et Walhain) situées sur les provinces de Brabant wallon et de Namur. Afin de garantir une audience potentielle suffisante, la zone de diffusion de Canal Zoom s'étend aux communes d'Eghezée, Floreffe, La Bruyère, Namur, Sambreville et Jemeppe-sur-Sambre, lui conférant ainsi une audience potentielle de 240.000 téléspectateurs.

Pour fonctionner, Canal Zoom dispose de 6 collaborateurs à temps-plein et de 8 à temps-partiel.<sup>6</sup>

### 4. MATÉLÉ <sup>7</sup>

Matélé est une autre télévision ancrée dans le sud de la province de Namur. Située dans l'arrondissement judiciaire de Dinant, elle couvre les communes d'Anhée,

Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse et Yvoir. Matélé couvre une zone de plus de 1500 kilomètres carrés avec un potentiel de près de 110000 téléspectateurs quotidiens.

La télévision dispose de 24 collaborateurs à temps-plein et de 7 à temps-partiel<sup>8</sup>.

### 5. NOTÉLÉ <sup>9</sup>

Elle est l'une des 4 télévisions du Hainaut et couvre le bassin de vie de la Wallonie-Picarde ainsi que le Pays des Collines. Elle compte 23 communes membres : Ath, Beloil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-les-Anvaing, Lessines, Leuze, Mont de l'Enclus, Mouscron, Pecq, Peruwelz, Rumes, Silly et Tournai. Ces communes représentent un territoire de 1377 kilomètres carrés où vivent près de 345.000 téléspectateurs potentiels.

NoTélé emploie 32 collaborateurs à temps-plein et 16 à temps-partiel.<sup>10</sup>

### 6. RADIO TÉLÉVISION CENTRE LIÈGE <sup>11</sup>

Comme son nom l'indique, RTC Liège a une zone de couverture et de diffusion s'étendant sur les communes d'Amay, Ans, Anthisnes, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Berloz, Blegny, Braives, Burdinne,

<sup>3</sup> [www.antennecentre.be](http://www.antennecentre.be)

<sup>4</sup> <http://cri.nbb.be/bc9/web/catalog?execution=e1s1>

<sup>5</sup> [www.canalc.be](http://www.canalc.be)

<sup>6</sup> <http://cri.nbb.be/bc9/web/catalog?execution=e1s1>

<sup>7</sup> [www.matelé.be](http://www.matelé.be)

<sup>8</sup> <http://cri.nbb.be/bc9/web/catalog?execution=e1s1>

Chaufontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Crisnée, Dnhem, Donceel, Engis, Esneux, Faimés, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Fléron, Geer, Grâce-Hollogne, Hamoir, Hannut, Héron, Herstal, Huy, Juprelle, Liège, Lincet, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Oreye, Ouffet, Oupeye, Remicourt, Saint-Nicolas, Saint-Georges-sur-Meuse, Seraing, Soumagne, Sprimont, Tinlot, Trooz, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme et Wasseiges. Au total, RTC couvre 55 communes représentant un bassin de population de plus de 800.000 téléspectateurs potentiels.

Pour assurer ses missions, RTC dispose de 26 collaborateurs à temps-plein et de 5 à temps-partiel <sup>12</sup>.

## 7. TÉLÉ BRUXELLES <sup>13</sup>

Comme précisé précédemment, cette télévision n'entre pas dans le cadre de notre étude. Il n'est néanmoins pas inutile de citer quelques chiffres à titre comparatif. Télé Bruxelles s'étend aux 19 communes de la région de Bruxelles-Capitale : Anderlecht, Auderghem, Berchem-saint-Agathe, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwé-Saint-Pierre et la ville de Bruxelles.

Télé Bruxelles compte 38 collaborateurs à temps-plein et 19 à temps-partiel <sup>14</sup>.



9 [www.notélé.be](http://www.notélé.be)  
10 <http://cri.nbb.be/bcg/web/catalog?execution=e1s1>

11 [www.rtc.be](http://www.rtc.be)  
12 <http://cri.nbb.be/bcg/web/catalog?execution=e1s1>

13 <http://www.telebruxelles.be/>  
14 <http://cri.nbb.be/bcg/web/catalog?execution=e1s1>

## 8. TÉLÉVISION MONS BORINAGE<sup>15</sup>

Elle couvre les communes de Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, Lens, Mons, Quaregnon, Quévy, Quiévrain et Saint-Ghislain. La zone de diffusion peut potentiellement couvrir 255.000 téléspectateurs.

TéléMB compte 25 collaborateurs à temps-plein et 13 à temps-partiel.

## 9. TÉLÉSAMBRE

Située à Charleroi, sa zone de couverture s'étend sur les communes d'Aiseau-Presles, Beaumont, Charleroi, Chatelet, Chimay, Courcelles, Chapelle-lez-Herlaimont, Erquennes, Farciennes, Fleurus, Fontaine l'Evêque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-Heure/Nalines, Les Bons Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Seneffe, Sivry-Rance et Thuin. Potentiellement, Téléambre peut couvrir plus de 550.000 téléspectateurs.

Elle compte 29 collaborateurs à temps-plein et 7 à temps-partiel.<sup>16</sup>

## 10. TÉLÉVESDRE<sup>17</sup>

Située à Dison en province de Liège, Télévesdre couvre les communes d'Aubel, Baelen, Dison, Herve,

Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmedy, Olne, Pepinster, Plombières, Saint-Vith, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, et Welkenraedt. De plus, Télévesdre couvre également les communes se situant dans la Communauté germanophone.

Télévesdre compte 16 collaborateurs à temps-plein et 15 à temps partiel.<sup>18</sup>

## 11. TV COM<sup>19</sup>

Située près de Wavre, TV Com est la plus grande télévision locale du Brabant wallon. Elle couvre toutes les communes de la province à l'exception de Chastre, Perwez et Walhain. On retrouve donc sa zone de couverture : Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Héléchine, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Waterloo et Wavre.

En 2014, elle employait 17 collaborateurs à temps-plein et 12 à temps-partiel.<sup>20</sup>

## 12. TV LUX<sup>21</sup>

TVLux est la seule télévision locale wallonne à couvrir l'ensemble d'une province. Elle couvre les 44 communes

de la province de Luxembourg. Cette large zone de couverture lui permet de couvrir potentiellement près de 270.000 téléspectateurs.

Elle compte 22 collaborateurs à temps-plein et 9 à temps-partiel.<sup>22</sup>

**A travers nos visites, nous avons rencontré des personnes passionnées et passionnantes. Si beaucoup se disent attristés par la situation un peu déprimante des télévisions locales aujourd'hui, on retrouve généralement toujours, dans l'effervescence des plateaux et le bourdonnement des rédactions, le sentiment de remplir une mission importante. On perçoit aussi le sentiment d'incarner l'identité d'une région et la fierté d'y appartenir.**

<sup>15</sup> [www.telmb.be](http://www.telmb.be)

<sup>16</sup> <http://cri.nbb.be/bcg/web/catalog?execution=e1s1>

<sup>17</sup> [www.telvedre.be](http://www.telvedre.be)

<sup>18</sup> <http://cri.nbb.be/bcg/web/catalog?execution=e1s1>

<sup>19</sup> [www.tvcom.be](http://www.tvcom.be)

<sup>20</sup> <http://cri.nbb.be/bcg/web/catalog?execution=e1s1>

<sup>21</sup> [www.tvlux.be](http://www.tvlux.be)

<sup>22</sup> <http://cri.nbb.be/bcg/web/catalog?execution=e1s1>

# LES JOURNALISTES EN TÉLÉ LOCALE, PASSIONNÉS MAIS DÉMUNIS

---

Les journalistes en télé locale, passionnés mais démunis. Le journaliste local n'a pas bonne presse. Snobé par les journalistes nationaux, il est souvent considéré comme un gratte-papier de 2<sup>ème</sup> catégorie et traîne derrière lui une nuée de clichés : il serait trop proche du pouvoir local et donc complaisant, il ne traiterait que des sujets secondaires et inintéressants, contrairement aux médias nationaux. Qu'en est-il vraiment ? Qui sont les journalistes en télévision locale ?

## 1) LES JOURNALISTES EN TÉLÉVISION LOCALE : DES PASSIONNÉS !

Le journaliste vit sa région. Généralement, il y habite. Il sait de quoi il parle. Cette proximité lui permet aussi d'accéder facilement aux informations. Il est tout le temps "sur le terrain", même quand il fait ses courses dans son supermarché. Une simple discussion avec un voisin peut lui donner une idée de reportage.

Le journaliste est passionné par ce qui se passe dans sa région. C'est très important pour le public, qui n'a souvent accès à l'actualité locale que par le biais de sa télévision locale. Des centaines de petites communes sont totalement ignorées par les médias nationaux.

Le journaliste en télévision locale joue un rôle démocratique important. Le journaliste fait le lien entre les élus locaux et les citoyens. Cela fonctionne dans les deux sens. Il peut dénoncer un problème vécu par un citoyen tout comme il peut exposer un projet politique

local (ou dénoncer des faits politiques si cela s'avère nécessaire).

Le journaliste en télévision locale travaille dans une petite structure. Les télévisions locales sont des PME, moins lourdes que les grands médias nationaux.

La proximité est très valorisante pour les journalistes en télévision locale. Les contacts avec les téléspectateurs sont fréquents, ceux-ci sont souvent très attachés à leur média. Le travail est donc humainement gratifiant.

Les journalistes en télévision locale sont en général très fiers de leur travail. Ils aimeraient d'ailleurs être davantage reconnus pour ce qu'ils font. Leur atout principal est la polyvalence. Ils ont un côté "couteau suisse" et peuvent tout faire : reportages de terrain, présentation de JT, animation de débats... Tout cela est beaucoup plus cadencé dans un média national.

## 2) LES JOURNALISTES EN TÉLÉVISION LOCALE : DÉMUNIS ?

Les journalistes en télévision locale sont aujourd'hui encore les plus mal payés de toute la profession. La différence salariale avec les journalistes de la RTBF est importante, et explique d'ailleurs les réticences face aux projets de rapprochement avec la RTBF. Les journalistes craignent de devenir les sous-traitants bon marché de la télévision publique.

La petite taille des structures est un frein à leurs ambitions et à leurs projets. Faute de moyens, les journalistes doivent souvent travailler avec un matériel obsolète. Alors que le modèle de la télévision locale était innovant il y a 30 ans, elles sont aujourd'hui dépassées et courent derrière les avancées technologiques sans jamais pouvoir se mettre à jour, ce qui est frustrant pour les journalistes de plusieurs de ces TVL.

A l'heure de la télévision numérique, beaucoup ont perdu en visibilité. Elles sont noyées dans une masse de chaînes, et pas vraiment mises en avant par les opérateurs type Voo ou Belgacom. Elles ne sont plus des passages obligés pour le zapping. Le public jeune délaisse la télévision, et les télévisions locales en font les frais.

Les journalistes ne bénéficient que trop rarement de formations pour se mettre à jour. Face aux évolutions technologiques, à l'importance du web, ils sont souvent en retard. Le nombre d'emplois dans l'entreprise étant généralement faible, les équipes sont aussi trop peu renouvelées, ce qui sclérose la profession.

Par le passé, il n'était pas rare qu'un journaliste en télévision locale migre vers la RTBF après quelques années d'expérience. Ces transferts ont aujourd'hui totalement disparu. La compétence des journalistes n'est pas en cause, mais la RTBF a changé ses méthodes de recrutement. Les journalistes en télévision locale ont donc peu de possibilités d'évolution salariale ou d'évolution de carrière (souvent inexistantes au sein de leur entreprise, à moins d'accéder à la rédaction en chef).



# 4. LES PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LE SECTEUR

## A. CONTEXTE EUROPÉEN

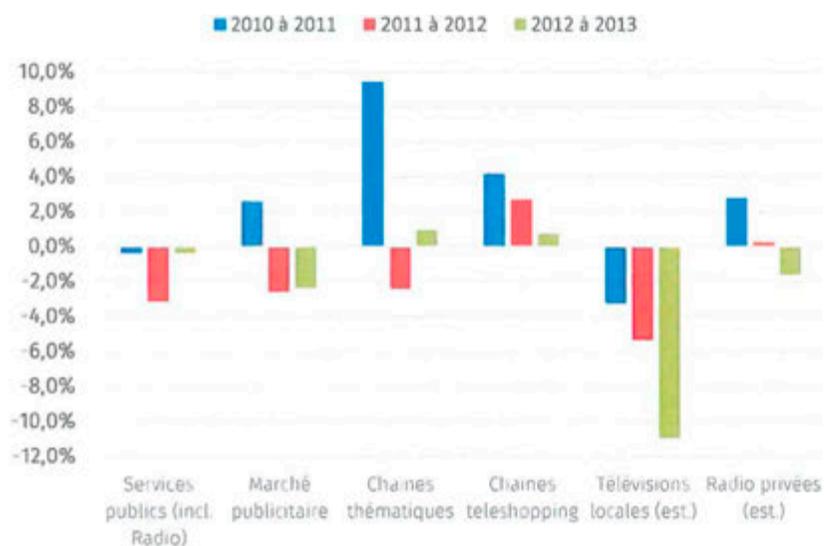
Le secteur des médias au sens large traverse une crise profonde depuis quelques années en raison des effets de la crise économique et financière ainsi qu'en raison de changements de consommation. Cette situation va de pair avec les difficultés rencontrées par le secteur de

la presse écrite<sup>23</sup> contrainte, elle aussi, de s'adapter aux évolutions technologiques.

En dépit de ces changements dans les modes de consommation, la télévision reste le média le plus consommé<sup>24</sup> et le plus populaire auprès de toutes les couches de la population : éclatement de l'audience

entre un nombre plus important d'opérateurs, importance croissante des programmes originaux souvent onéreux à produire, intensification du direct et de l'évènementiel, etc. Ces différents éléments tendent à pénaliser les productions diffusées par les télévisions locales.

### EVOLUTION DES REVENUS DU MARCHÉ DE L'AUDIOVISUEL DANS L'UE<sup>25</sup>



Le graphique ci-dessus montre la baisse des revenus subie par les télévisions locales européennes ces 5 dernières années.

<sup>23</sup> RTBF Info, La presse écrite en crise: Benoît Grevisse (UCL) a répondu à vos questions, 17 janvier 2012 [http://www.rtb.be/info/medias/detail\\_restructurations-perdes-d-emplois-et-synergies-la-presse-ecrite-souffre?id=7400853](http://www.rtb.be/info/medias/detail_restructurations-perdes-d-emplois-et-synergies-la-presse-ecrite-souffre?id=7400853)

<sup>24</sup> Commission européenne, Les habitudes médiatiques dans l'Union européenne, automne 2013 [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/eb/eb80/eb80\\_media\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb80/eb80_media_fr.pdf)

L'exemple espagnol est, à cet égard, très parlant : le paysage des télévisions locales espagnoles a connu une véritable hécatombe avec la disparition de 11 télévisions publiques à caractère régional depuis 2008. De plus, sur les 476 télévisions identifiées dans la base de données MAVISE<sup>26</sup>, il n'en restait plus que 185 à la fin de l'année écoulée (2014), soit une disparition de 291 télévisions.

Globalement, les télévisions locales à travers l'Europe sont largement financées par des subsides publics leur permettant de maintenir leurs activités. Il semble exister très peu de télévisions locales disposant d'une situation financière saine et/ou viable à long terme sans l'appui de financements accordés par les autorités publiques. C'est pourquoi certains qualifient le secteur des télévisions locales comme vivant "sous perfusion" d'argent public.

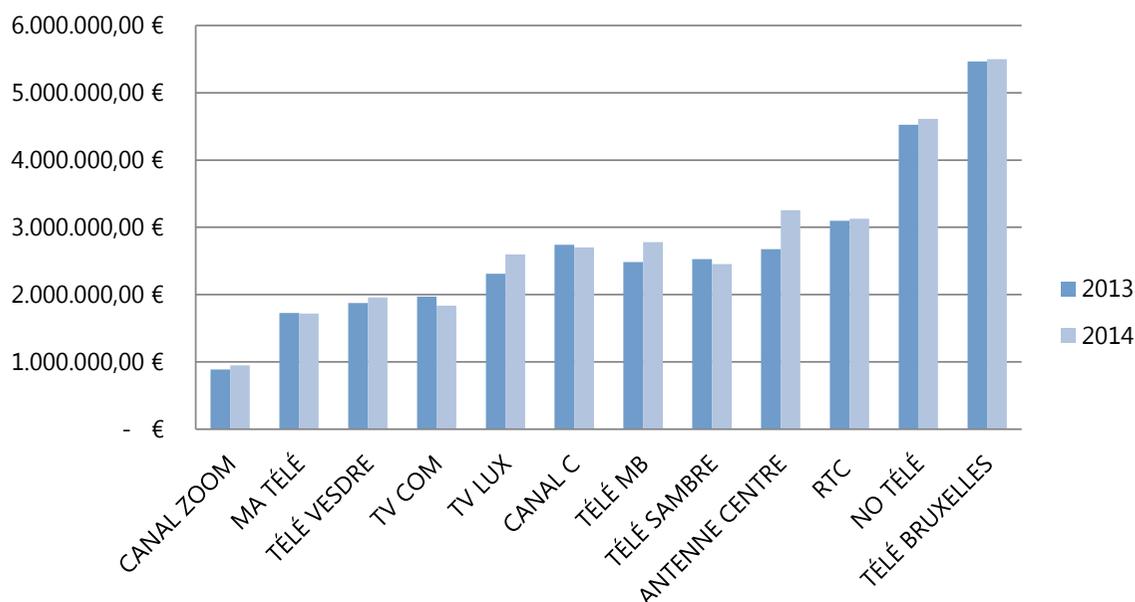
Néanmoins, le secteur des médias en général et, particulièrement, les télévisions locales bénéficient d'un soutien populaire et politique. En effet, toutes les études tendent à démontrer que les contenus locaux sont encore et toujours prisés par le public. Certaines télévisions se débrouillent et d'autres pas. Le problème des télévisions locales ne se situerait donc pas dans une demande insuffisante mais s'expliquerait plutôt par une réglementation déresponsabilisante, une politique télévisuelle indigente et, à l'échelon des télévisions, une gestion défectueuse.

## B. SITUATIONS FINANCIÈRES

Selon les chiffres publiés par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), les recettes cumulées des

douze télévisions locales de la FWB (Télé Bruxelles inclus) se chiffrent à 33,5 millions € pour l'année 2014. Comparativement à l'année précédente, nous constatons une augmentation de 3,7% de ces recettes.

### CHIFFRES D'AFFAIRES TOUTES RECETTES CONFONDUES<sup>27</sup>



**Comme le démontre le graphique ci-dessus, les télévisions locales connaissent des situations budgétaires hétéroclites. Alors que Canal Zoom totalise à peine 1.000.000 € de recettes en 2014, Télé Bruxelles dépasse les 5.000.000 € de recettes annuelles et ce depuis plusieurs années.**

<sup>25</sup> WAGNER-HATFIELD, Perspectives de développement de la télévision régionale, juin 2015, page 4 <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/zahlen/00545/01234/04999/index.html?lang=fr>

<sup>26</sup> La base de données MAVISE contient les principales informations (profils et contacts) concernant quelque 3000 entreprises et 4000 chaînes

de télévision européennes. Elle permet d'identifier les chaînes de télévision par pays d'émission, pays de réception, par genres, par langue, par cibles, par mode de diffusion (analogique terrestre, numérique terrestre, câble, satellite, IPTV/ADSL, DVB-H ou en transmission vers les téléphones mobiles).

Cette base de données sur la télévision a été développée par

l'Observatoire européen de l'audiovisuel. [http://histv4.free.fr/mavise\\_TV\\_Europe.html](http://histv4.free.fr/mavise_TV_Europe.html)

<sup>27</sup> Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Télévisions locales – Synthèse des rapports annuel 2014, p.6 [http://www.csa.be/system/documents\\_files/2520/original/\\_TVL\\_transversal%20rapports%202014\\_final.pdf?1445611753](http://www.csa.be/system/documents_files/2520/original/_TVL_transversal%20rapports%202014_final.pdf?1445611753)

En outre, il existe de grandes disparités entre les TVL. Toutes n'ont d'ailleurs pas fait les mêmes choix managériaux. Si certaines sont à l'équilibre, d'autres, plus nombreuses, connaissent de grosses difficultés depuis plusieurs années. C'est le cas de No Télé qui, depuis 3 ans, doit assumer une perte annuelle oscillant entre 80.000 et 150.000€. RTC et TéléSambre connaissent, elles aussi, des moments difficiles mais, grâce à des réserves accumulées au fil des années, parviennent à dégager de la trésorerie. A court-terme, TéléMB<sup>28</sup> semble être la télévision la plus en difficulté avec une trésorerie inférieure à 25.000€. Toutes les autres TVL disposent de réserves de trésorerie dépassant le million d'euros à l'exception de Canal C, TVCom, TVLux, ACTV et MaTélé.

De plus, en analysant le rapport entre les charges salariales et l'effectif, nous pouvons constater qu'il existe, une nouvelle fois, de grandes disparités. Certaines disposent de deux fois plus de collaborateurs que d'autres alors que les zones de couverture sont sensiblement identiques. Le coût horaire moyen nous indique également de fortes disparités qui ne peuvent être expliquées que par des choix managériaux. La masse salariale représente également, pour certaines, près de 80% du budget global. De telles proportions dans la répartition des postes de dépenses rendent compliquées la mise en œuvre de réformes internes.

Enfin, nous pouvons également constater que les politiques d'investissement varient aussi fortement d'une télévision à une autre. Par exemple, certaines ont décidé d'investir dans de nouveaux bâtiments alors que d'autres ont préféré investir dans la production et la diffusion en HD, par exemple. Concernant les investissements en matériel, la FWB attribue tous les 3 ans un subside de 86.000€ à chaque télévision.

Dans la télévision locale flamande gantoise que nous avons visitée, nous avons bien perçu ce souci de rentabilité et d'attention aux dépenses : le grand hall d'entrée est loué régulièrement à des entreprises pour des événements, les journalistes savent se servir d'une caméra en cas d'absence du caméraman, etc.

### C. LES SOURCES DE FINANCEMENT

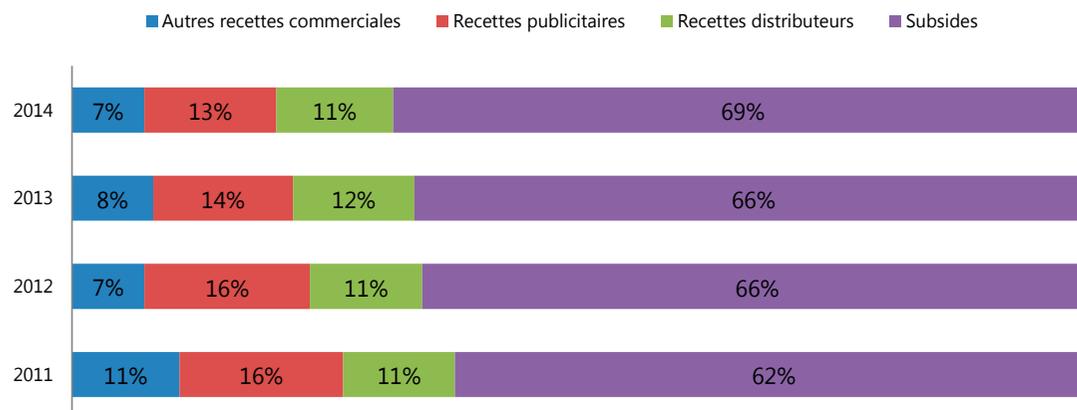
Les télévisions locales sont principalement financées grâce à des subsides et des aides financières apportées par les autorités publiques. Différents niveaux de pouvoirs participent à leur financement : la Fédération Wallonie-Bruxelles, les régions, les provinces et/ou les communes ainsi que certaines intercommunales.

En moyenne, les télévisions locales sont subsidiées à hauteur de 69% par les pouvoirs publics. Ces subsides sont attribués sous plusieurs formes :

- aides financières directes de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- aides à l'emploi accordées par les régions sous la forme de points APE principalement,
- aides financières accordées par certaines provinces pour la réalisation de certains programmes d'intérêt public,
- et cotisations payées par les communes et/ou les intercommunales.

**Le schéma ci-dessous retrace l'évolution de chaque type de recettes dans les budgets des télévisions locales. Ces résultats étant obtenus sur base d'une moyenne, les situations peuvent donc être fort différentes d'une TVL à l'autre. Toutefois, nous pouvons constater que les subsides (dans leur globalité) augmentent au fil des années alors que les recettes publicitaires et les recettes commerciales sont, quant à elles, en diminution.**

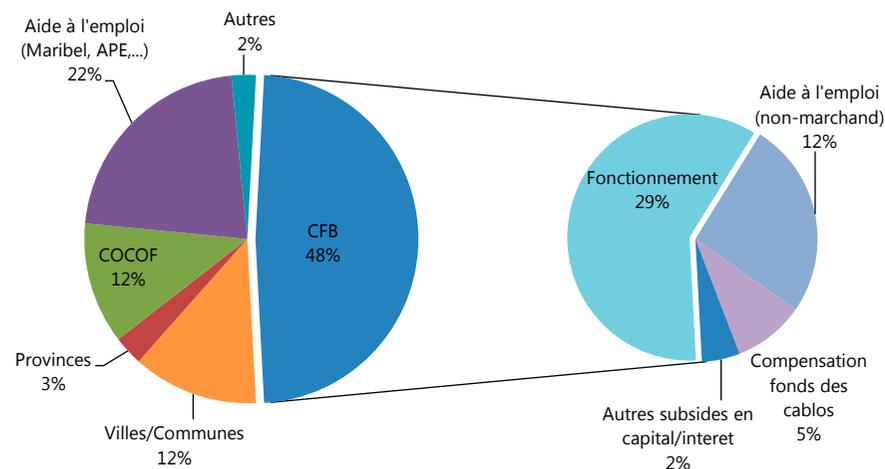
### FINANCEMENT DES TÉLÉVISIONS LOCALES <sup>29</sup>



Comme précisé précédemment, les pouvoirs publics interviennent sous plusieurs formes dans le budget des télévisions locales. Les deux schémas ci-dessous montrent la répartition de chaque subside octroyé aux télévisions locales. Nous pouvons constater que les subsides "emplois"<sup>30</sup> ne représentent que 22% de la masse globale des financements publics, le reste étant utilisé, principalement, pour du fonctionnement.

En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci finance les télévisions locales à hauteur de 6.375.000 € pour l'année 2015. Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des subventions de fonctionnement octroyées entre 2010 et 2015. La tendance haussière des subsides octroyés aux télévisions d'année en année ressort très clairement de ce tableau.

### REPARTITION DES SUBVENTIONS (2014)<sup>31</sup>



32

TVL	SUBVENT. 2010	SUBVENT. 2011	EVOLUT. 11/10	SUBVENT. 2012	EVOLUT. 12/11	SUBVENT. 2013	EVOLUT. 13/12	SUBVENT. 2014	EVOLUT. 14/13	SUBVENT. 2015	EVOLUT. 14/15
ANTENNE CENT.	395.223,77	440.245,69	11,39%	470.431,19	6,86%	481.839,79	2,43%	500.711,85	3,92%	509.731,91	1,80%
CANAL C	399.938,21	461.275,57	15,34%	468.853,14	1,64%	464.930,00	-0,84%	512.043,63	10,13%	585.255,95	14,30%
CANAL ZOOM	191.818,99	258.934,71	354,99%	269.610,45	4,12%	272.850,63	1,20%	304.375,91	11,55%	323.466,29	6,27%
NO TÉLÉ	623.154,15	647.440,03	3,90%	648.304,25	0,13%	650.340,10	0,31%	666.381,56	2,47%	663.679,53	2,60%
RTC LIÈGE	467.894,71	617.103,61	31,89%	646.171,44	4,71%	650.762,76	0,71%	636.331,26	-2,22%	623.928,37	-1,95%
TÉLÉ BRUXELLES	421.644,91	632.172,57	49,93%	680.240,70	7,60%	729.787,03	7,28%	768.436,79	5,30%	841.343,63	9,49%
TÉLÉ MB	332.310,86	410.094,34	23,41%	429.227,30	4,67%	445.996,29	3,91%	453.758,06	1,74%	450.999,94	-0,61%
TÉLÉ SAMBRE	436.529,69	516.794,14	18,39%	537.044,21	3,92%	537.311,00	0,05%	525.276,39	-2,24%	527.049,67	0,34%
TÉLÉVESDRE	285.142,85	381.925,84	33,94%	406.100,58	6,33%	409.930,91	0,94%	418.579,80	2,11%	421.941,41	0,80%
TV COM	298.509,73	399.538,24	33,84%	420.284,21	5,19%	432.863,96	2,99%	450.422,54	4,06%	460.868,90	2,32%
TV LUX	314.717,13	387.271,62	23,05%	423.646,27	9,39%	450.471,34	6,33%	473.846,83	5,19%	472.008,51	-0,39%
MATÉLÉ	329.805,01	387.203,65	17,40%	407.086,25	5,13%	429.916,20	5,61%	466.835,38	8,59%	474.725,88	1,69%
<b>Total</b>	<b>4.496.690,00</b>	<b>5.540.000,00</b>	<b>23,20%</b>	<b>5.807.000,00</b>	<b>4,82%</b>	<b>5.957.000,00</b>	<b>2,58%</b>	<b>6.177.000,00</b>	<b>3,69%</b>	<b>6.375.000,00</b>	<b>3,21%</b>

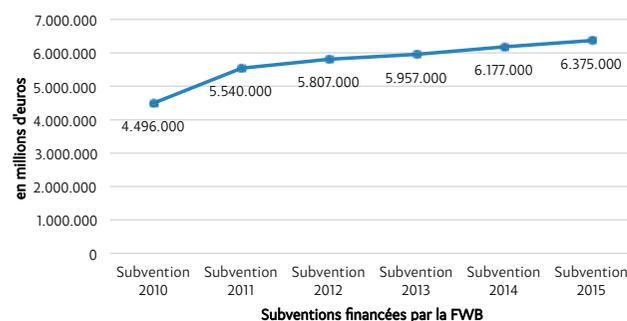
28 TICHON C. dans la Dh, Le personnel de Télé MB a déposé une motion de méfiance, 16 décembre <http://www.dhnet.be/regions/mons-centre/le-personnel-de-tele-mb-a-depose-une-motion-de-mefiance-56712dc23570ed38949a5f69>  
29 Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Télévisions locales – Synthèse

des rapports annuel 2014, p.7 [http://www.csa.be/system/documents\\_files/2520/original/\\_TVL\\_transversal%20rapports%202014\\_final.pdf?1445611753](http://www.csa.be/system/documents_files/2520/original/_TVL_transversal%20rapports%202014_final.pdf?1445611753)  
30 APE, MARIBEL

31 Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Télévisions locales – Synthèse des rapports annuel 2014, p.8 [http://www.csa.be/system/documents\\_files/2520/original/\\_TVL\\_transversal%20rapports%202014\\_final.pdf?1445611753](http://www.csa.be/system/documents_files/2520/original/_TVL_transversal%20rapports%202014_final.pdf?1445611753)

Le graphique ci-dessous reprend l'augmentation de l'ensemble des subsides octroyés par la FWB au cours des 5 dernières années et montre, lui aussi, la nette augmentation des subsides :

### AUGMENTATION DES SUBVENTIONS ENTRE 2010 ET 2015



Comme nous l'avons déjà précisé, les subsides de fonctionnement sont calculés sur base de plusieurs critères déterminés par le décret : un forfait identique à toutes les télévisions, la masse salariale nette, la production propre, la productivité et la population.

TVL	FORFAIT	MSN	PRODUCTION PROPRE	PRODUCTIVITÉ	POPULATION		SUBVENTION 2015
ANTENNE CENT.	164.005,71 €	73.277,41 €	173.637,53 €	31.740,77 €	55.224,46 €	AC	497.885,88 €
CANAL C	164.005,71 €	54.854,59 €	224.368,58 €	47.448,74 €	80.144,53 €	CC	570.822,15 €
CANAL ZOOM	164.005,71 €	14.954,70 €	79.082,14 €	49.600,82 €	10.359,12 €	CZ	318.002,50 €
NO TÉLÉ	164.005,71 €	133.299,30 €	259.018,48 €	30.340,72 €	79.209,11 €	NT	665.873,32 €
RTC LIÈGE	164.005,71 €	71.599,31 €	158.078,06 €	30.321,53 €	184.164,88 €	RTC	608.169,49 €
TÉLÉ BRUXELLES	164.005,71 €	170.676,25 €	197.651,46 €	20.353,21 €	265.448,56 €	TLB	818.135,18 €
TÉLÉ MB	164.005,71 €	63.281,67 €	127.661,85 €	27.580,43 €	58.636,66 €	TLMB	441.166,32 €
TÉLÉ SAMBRE	164.005,71 €	78.881,34 €	136.625,04 €	24.263,91 €	110.834,26 €	TLS	514.610,26 €
TÉLÉVESDRE	164.005,71 €	37.085,69 €	123.307,44 €	41.192,74 €	47.511,87 €	TLV	413.103,45 €
TV COM	164.005,71 €	52.232,77 €	117.431,14 €	32.485,39 €	84.542,11 €	TVC	450.697,12 €
TV LUX	164.005,71 €	60.978,14 €	140.401,73 €	32.907,22 €	63.162,23 €	TVL	461.455,04 €
MATÉLÉ	164.005,71 €	40.065,12 €	177.905,72 €	57.357,68 €	24.745,08 €	MT	464.079,30 €

Le tableau ci-dessus donne les chiffres précis des montants des subsides dont il est question et permet de les comparer avec les quatre critères.

Le décret prévoit que chaque critère soit pondéré ; c'est ainsi que :

- la masse salariale nette représente 20% de la subvention,
- la production propre 45%,
- la productivité 10%
- et la population 25%.

#### a) La masse salariale nette :

Elle s'entend comme la somme des rémunérations nettes hors cotisations patronales.

#### b) La production propre :

La production propre s'entend comme l'ensemble des programmes conçus par le personnel d'un éditeur de services, composé et réalisé par lui et sous son contrôle.<sup>33</sup> Il s'agit de l'ensemble des émissions et programmes réalisés et diffusés par une télévision locale.

L'enveloppe consacrée à la production propre est, pour 2015, de 1.915.169,14 € répartie entre les 12 télévisions locales. Or, cette enveloppe est fermée, c'est-à-dire que si une télévision décide de produire plus, elle va recevoir plus de subsides mais les autres télévisions en recevront moins.

32 <https://www.pfub.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/documents-parlementaires-et-decrets/questions/001454549>

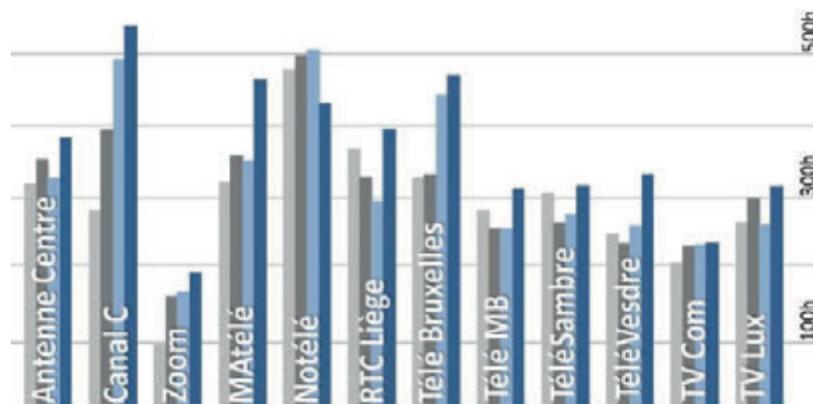
33 [http://www.csa.be/system/documents\\_files/1440/original/D%C3%A9cret%20SMA%20coordonn%C3%A9%20au%2012%20mars%202015.pdf?1431957507](http://www.csa.be/system/documents_files/1440/original/D%C3%A9cret%20SMA%20coordonn%C3%A9%20au%2012%20mars%202015.pdf?1431957507)



TVL	2010	2011	2012	2013	2014
ANTENNE CENT.	306 :10 :00	316 :25 :00	351 :37 :00	319 :38 :00	371 :35 :39
CANAL C	268 :01 :00	278 :07 :00	394 :31 :00	472 :51 :00	487 :10 :18
CANAL ZOOM	87 :10 :00	108 :50 :00	155 :41 :00	150 :02 :00	112 :10 :00
NO TÉLÉ	435 :04 :00	481 :01 :00	500 :50 :00	500 :29 :00	426 :39 :06
RTC LIÈGE	385 :12 :00	367 :03 :00	325 :20 :00	285 :46 :00	360 :19 :43
TÉLÉ BRUXELLES	280 :54 :00	324 :17 :00	323 :23 :00	434 :42 :00	471 :11 :11
TÉLÉ MB	244 :22 :00	278 :08 :00	252 :01 :00	241 :30 :00	299 :45 :34
TÉLÉ SAMBRE	314 :16 :00	303 :42 :00	259 :41 :00	268 :29 :00	302 :03 :31
TÉLÉVESDRE	217 :07 :00	245 :32 :00	230 :53 :00	245 :48 :00	313 :25 :46
TV COM	248 :26 :00	260 :52 :00	295 :18 :00	247 :28 :00	299 :30 :45
TV LUX	196 :57 :00	203 :10 :00	227 :10 :00	226 :48 :00	228 :01 :00
MATÉLÉ	257 :02 :00	319 :32 :00	356 :50 :00	330 :55 :00	433 :37 :18

Les chiffres mentionnés dans ce tableau confirment le constat d'une course à la production propre dans le chef de chaque télévision locale afin de maintenir sa dotation publique. C'est l'effet pervers du système mis en place : produire pour produire. On peut raisonnablement s'interroger sur la valeur rédactionnelle de certaines de ces productions.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de la production propre pour chaque télévision entre 2011 et 2014 :<sup>34</sup>



Entre 2010 et 2013, l'ensemble des 12 télévisions locales (Télé Bruxelles compris) ont augmenté leur production propre passant d'une production globale de 3240,41 heures en 2010 à une production globale de 3724,26 heures en 2013. On assiste donc à une course à la production dans le but de maintenir voire d'accroître les subsides reçus.

<sup>34</sup> Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Télévisions locales – Synthèse des rapports annuel 2014, p.6 [http://www.csa.be/system/documents\\_files/2520/original/\\_TVL\\_transversal%20rapports%202014\\_final.pdf?1445611753](http://www.csa.be/system/documents_files/2520/original/_TVL_transversal%20rapports%202014_final.pdf?1445611753)

Le tableau ci-dessous reprend l'impact de la production propre sur les subventions reçues entre 2014 et 2015 :

TVL	2014	2015	VARIATIONS
ANTENNE CENT.	500.711	497.885	
CANAL C	512.043	470.822	- 58.000
CANAL ZOOM	304.375	318.002	+ 12.000
NO TÉLÉ	666.381	665.873	
RTC LIEGE	636.331	608.169	- 28.000
TÉLÉ BRUXELLES	768.436	818.135	+ 50.000
TÉLÉ MB	525.276	514.610	- 10.000
TÉLÉ SAMBRE	418.579	413.103	- 5.000
TÉLÉVESDRE	450.422	450.697	
TV COM	473.846	461.455	- 10.000
TV LUX	466.835	464.079	
MATÉLÉ	441.166	453.578	+ 10.000

Ce critère conduit à une concurrence entre les télévisions locales et, comme nous venons de le souligner, à une surenchère à la production. En effet, pour maintenir une subvention stable, une télévision doit anticiper les productions des autres télévisions.

De plus, le poids de ce critère est considérable comparativement aux critères liés à la masse salariale nette, à la productivité et à la population. Avec une part de 45%, il est le critère le plus important dans l'attribution des subsides de fonctionnement.

Dans son édition 2015, le rapport du CSA traitant de l'évaluation des missions des télévisions

locales rejoint cette analyse d'une course à la production propre et remet en question la qualité rédactionnelle des émissions proposées :

*"l'augmentation toujours plus soutenue de la production propre : + 13,9 % pour l'ensemble du secteur par rapport à 2013 et +26,4 % en quatre ans. A l'exception de Notélé (Tournai), toutes les chaînes sont en progression. Avec de grosses disparités entre elles : Canal C, le champion du secteur avec 543 heures d'émissions par an, produit pratiquement trois fois plus que Canal Zoom, lanterne rouge avec 189 heures. A priori, cette augmentation est plutôt une bonne nouvelle car cela témoigne du dynamisme des chaînes. En réalité, il faut nuancer. Cette course à la production est en partie motivée par des raisons financières. Même si sa pondération dans les critères de financement est passée de 80 à 45 % en 2011, la durée de la production propre continue à jouer un rôle important dans l'attribution des subsides. Certaines chaînes font la course aux heures de production et ce parfois au détriment de la qualité des contenus proposés notamment en recourant à certaines captations statiques (lecture de texte, conférences...) n'offrant qu'une plus-value éditoriale limitée<sup>35</sup>".*

#### c) La productivité :

Ce critère repose sur le nombre de travailleurs au sein de la télévision locale. Pour le calculer, on divise la production propre de la télévision par le nombre de

travailleurs. Ce critère représente 10% de la subvention. Indirectement, le critère de production propre demeure important également dans cette méthode de calcul.

#### d) La population

Ce critère repose sur le nombre d'habitants résidant dans la zone de couverture de la télévision.

A priori éclairant (on comprend aisément que Télé Bruxelles, avec une population très dense, reçoive un subside plus important que ses homologues), ce critère pose néanmoins question. Si l'on veut subsidier plus équitablement une télévision en fonction de ses mérites, le vrai critère ne devrait-il pas être l'audience plutôt que la population ? N'est-il pas plus équitable de récompenser les télévisions qui touchent réellement le public plutôt que celles qui émettent à destination d'un public potentiel ?

Cette question pose, à son tour, la question de l'audimétrie que nous aborderons plus tard. Disons d'emblée qu'à l'heure de la télévision digitale, il est désormais possible de mesurer automatiquement et de manière fiable les audiences.

## D. LA QUOTE-PART DES CÂBLODISTRIBUTEURS

En 2006, Brutélé et ALE-Télédis décident de fusionner pour créer le groupe Tecteo avec sa marque commerciale VOO. L'année suivante, en 2007, Tecteo rachète l'ensemble des activités télévision et câble de sept intercommunales et de l'IDEA.

<sup>35</sup> <http://csa.be/breves/970>

Ce rachat du câble par Tecteo va engendrer une perte financière pour de nombreuses télévisions locales. En effet, jusque-là, les câblodistributeurs versaient une quote-part à chaque télévision locale en fonction du nombre de foyers câblés. Cette quote-part est fixée par décret mais certaines télévisions locales avaient négocié une contribution complémentaire auprès du câblodistributeur. C'est ainsi que certaines télévisions locales recevaient jusqu'à 10 €/foyer relié au câble. Le rachat par Tecteo va lisser - à la baisse- cette rémunération et amputer les télévisions d'une part importante de leurs revenus.

En effet, Tecteo va limiter sa quote-part à ce que lui impose l'article 84 du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels qui précise que " *tout distributeur de services proposant une offre de services comprenant un service d'une télévision locale verse annuellement à la télévision locale concernée une contribution correspondant [...] à 2 € par an et par utilisateur établi dans la zone de couverture de la télévision locale*<sup>36</sup>".

Ainsi, la télévision No Télé qui recevait auparavant 10 € par foyer n'en reçoit, à la suite du rachat, plus que 2. Chaque année, cela représente une perte de près de 2.752.000 €.

Aujourd'hui, en ajoutant l'inflation à ce montant de 2 €, les télévisions perçoivent presque 2,5 € par abonné. Les télévisions revendiquent officiellement une modification du décret augmentant la contribution à 5 € par abonné.

Suite à cette forte diminution de la quote-part émanant du câblodistributeur, 5 télévisions locales ont été particulièrement impactées : NoTélé, TéléSambre, TéléMB, Canal C et Antenne Centre.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé en 2011 pour une durée de 10 ans un fonds de compensation temporaire à destination des 5 télévisions locales les plus handicapées par la disparition de la contribution complémentaire. Ce fonds est doté d'un budget d'1.5 million €. Cette somme est diminuée chaque année de 150.000 €.

## E. LES DOTATIONS COMMUNALES

Outre les subsides de fonctionnement et en personnel reçu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les télévisions locales bénéficient également de subsides à l'échelle locale.

Précisons d'emblée que ce mode de financement n'est pas prévu par le décret sur les télévisions locales. Les cotisations payées par les communes dépendent de la zone de couverture dans laquelle elles se trouvent. Certaines TVL n'ont toutefois pas recours à ce système de subventions tandis que, dans certains cas, c'est une intercommunale qui se charge de cette perception complémentaire.

### SUBVENTIONS COMMUNALES<sup>37</sup>

TVL	POPULATION AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011	ÉVALUATION DES SUBVENTIONS COMMUNALES EN 2014
ANTENNE CENT.	239 023	460 000
CANAL C	347 745	340 000
CANAL ZOOM	43 256	?
NO TÉLÉ	342 807	325 000
RTC LIÈGE	798 555	0
TÉLÉ BRUXELLES	1 130 228	?
TÉLÉ MB	253 830	315 000
TÉLÉ SAMBRE	484 201	0
TÉLÉVESDRE	207 707	205 000
TV COM	364 512	360 000
TV LUX	273 523	270 000
MATÉLÉ	108 328	108 000

Ces subventions varient fortement d'une télévision à l'autre et doivent être négociées par les directions des télévisions locales auprès de chaque collège et de chaque conseil communal. En 2014, plusieurs majorités communales ont, dans un premier temps, refusé de payer leur cotisation pour des raisons budgétaires et/ou politiques. En effet, certaines communes se trouvent dans une situation financière délicate et préfèrent concentrer leurs moyens financiers sur leurs missions premières. Dans d'autres communes, certains bourgmestres, jugeant que la télévision locale ne couvrirait pas assez l'actualité au sein de leur entité, ont mis leur veto au paiement de cette cotisation<sup>38 39</sup>.

<sup>36</sup> [http://www.csa.be/system/documents\\_files/1440/original/D%C3%A9cret%20SMA%20coordonn%C3%A9%20au%2012%20mars%202015.pdf?1431957507](http://www.csa.be/system/documents_files/1440/original/D%C3%A9cret%20SMA%20coordonn%C3%A9%20au%2012%20mars%202015.pdf?1431957507)

<sup>37</sup> Ce tableau reprend des estimations des cotisations payées par chaque commune en fonction des informations communiquées lors de nos différentes rencontres

<sup>38</sup> M. COLINET, Antenne Centre se distancie d'Anderlues, *Le Soir*, 15 janvier 2015 <http://www.lesoir.be/758808/article/actualite/regions/hainaut/2015-01-15/antenne-centre-se-distancie-d-anderlues>

<sup>39</sup> X. ATTOUT X., Orp-Jauche ne subsidiera plus la télévision locale TV Com, *Le Soir*, 20 décembre 2014 <http://www.lesoir.be/739589/article/actualite/regions/brabant-wallon/2014-12-20/orp-jauche-ne-subsidiera-plus-televison-locale-tv-com>

Ce constat montre à quel point cette situation de fait d'un financement direct des télévisions locales par les communes peut nuire à l'indépendance journalistique et à l'autonomie de la télévision. La proximité qui se noue inévitablement entre les responsables politiques locaux, les dirigeants et les journalistes des télévisions locales pose effectivement question dès lors que ces derniers sont directement rétribués par les communes. Il est toujours assez délicat, même pour un journaliste de grande probité, de, comme on dit, mordre la main qui le nourrit. Ce financement complémentaire par les communes, s'il permet de donner une bouffée d'oxygène financière aux télévisions locales, rend ces dernières dépendantes du pouvoir politique local.

## F. LA NUMÉROTATION DANS LES CATALOGUES

Unaniment, l'ensemble du secteur avec qui nous avons longuement dialogué dénonce la numérotation des télévisions locales dans l'offre des deux principaux distributeurs Voo et Proximus. Le positionnement des télévisions ne débute qu'à partir du canal 330 chez Proximus et à partir du canal 50 chez Voo.

Ce positionnement très éloigné dans l'offre de canal pénalise les télévisions locales par rapport à d'autres chaînes surtout en raison des nouvelles habitudes de consommation des téléspectateurs et la pratique intensive du "zapping".



Chaînes locales		
50	RTC Télé Liège	Wal
51	TéléSambre	Wal
52	TV Com	Wal
53	TV Lux	Wal
54	Télévesdre	Wal
55	Notélé	Wal
56	Canal C	Wal
57	TéléMB	Wal
58	ACTV	Wal
59	MaTélé	Wal
60	Canal Zoom	Wal
61	Télé Bruxelles	Bxl
62	TV Brussel	Bxl
63	TV Limburg	Wal



### Régional Regionaal

- 330. Antenne Centre
- 331. Canal C
- 332. Canal Zoom
- 333. No Tele
- 335. RTC Liège
- 334. Télé MB
- 336. TéléSambre
- 337. TéléVesdre
- 338. TV Com
- 339. TV Lux
- 340. Matélé

Néanmoins, depuis peu, Proximus offre la possibilité à ses abonnés de configurer leur B-Box pour enregistrer la télévision locale correspondante à leur zone de diffusion sur le canal 10. Cela rejoint en partie, la volonté des télévisions locales de se trouver dans les 10 premiers canaux. Cette configuration doit se faire manuellement par l'utilisateur. Du côté de Voo, une telle manipulation ne semble pas à l'ordre du jour.

## G. LA FÉDÉRATION DES TÉLÉVISIONS LOCALES

Cette fédération a été créée en 1979 sous l'appellation ASBL Vidéotrame, devenue Fédération des Télévisions locales<sup>42</sup>, et enfin FTL. Elle emploie aujourd'hui une dizaine d'équivalents temps-plein.

Juridiquement reconnue par le décret du 7 décembre 2007 relatif à l'audiovisuel, la Fédération est chargée de trois missions principales<sup>43</sup>:

1) Représenter le secteur : veiller à la concertation et à l'information des 12 télévisions locales afin de dégager des orientations communes et d'assurer les mandats de représentation du secteur :

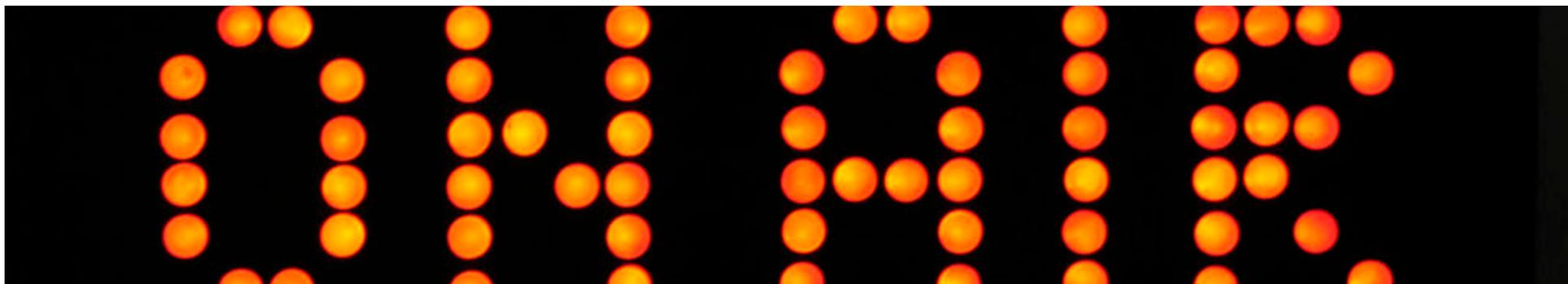
- auprès des institutions et partenaires audiovisuels de la Communauté française (Ministre de tutelle, CSA, Titan, Conseil de déontologie journalistique, RTBF, opérateurs de télédistribution, ...) ;

<sup>40</sup> [http://www.voo.be/voo2015/assets/docs/1511-DocChaîneWEB-MR\\_NEW.pdf](http://www.voo.be/voo2015/assets/docs/1511-DocChaîneWEB-MR_NEW.pdf)

<sup>42</sup> [www.télélocales.be](http://www.télélocales.be)

<sup>41</sup> [https://www.proximus.be/dam/cdn/sites/support/documents/tv\\_ch\\_list/tv-channels-wallonia-old.pdf/tv-channels-wallonia-old.pdf](https://www.proximus.be/dam/cdn/sites/support/documents/tv_ch_list/tv-channels-wallonia-old.pdf/tv-channels-wallonia-old.pdf)

<sup>43</sup> [http://www.teleslocales.be/site/qui\\_sommes\\_nous\\_-1-999-221.html](http://www.teleslocales.be/site/qui_sommes_nous_-1-999-221.html)



- auprès de la commission paritaire CP 329.02 et au sein de la Confédération des Employeurs concernés par le champ de compétence de cette commission paritaire ;

2) Banque de données sur les Télés locales et leurs programmes ;

3) Gérer la publicité via la régie publicitaire Média 13.

Elle se donne pour objectif d'être au service de ses membres et de favoriser les synergies qui pourraient se nouer entre eux. Chaque télévision locale est représentée au Conseil d'administration par 2 membres effectifs et un suppléant. L'Assemblée Générale de la Fédération des Télévisions locales se compose de 5 membres de chaque TVL.

Nos nombreux entretiens avec les représentants du secteur nous ont permis d'obtenir une photographie du

fonctionnement de cette fédération. Malgré un champ d'application très large, la Fédération des télévisions locales semble être une structure défaillante fortement critiquée par le secteur qui la juge inexistante, peu dynamique, obsolète dans son fonctionnement et favorisant les "grosses" télévisions locales au détriment des plus petites. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à parler de "fédération au sein de la fédération".

La fédération fait office de chambre d'étude des problèmes qui apparaissent au sein de chaque TVL, et représente le plus petit commun dénominateur entre 12 histoires et entités autonomes. Le rôle de maintien et d'alimentation d'une forme de réseautage qu'elle devrait tenir semble ne pas voir le jour aux dires de nos différents interlocuteurs. Il faut aussi reconnaître à cet égard, le grand écart paradoxal qu'il leur est proposé d'accomplir dès lors que la Fédération les enjoint à favoriser un maximum de synergies alors que le critère

de production propre implique, par essence, une course à la production et donc une situation de concurrence entre TVL.

D'après la plupart de nos interlocuteurs, la fédération ne joue pas le rôle de moteur qu'elle devrait tenir et vient en outre compliquer la gestion quotidienne de la plupart des télévisions locales.

Nous aborderons dans le prochain chapitre nos propositions de réforme et de modernisation de cette structure.

# 5. LES SOLUTIONS À APPORTER

---

Alors que le chapitre précédent s'est attaché à représenter le plus fidèlement possible le paysage des télévisions locales et les difficultés rencontrées par le secteur, ce chapitre va formuler une série de propositions de réformes à mettre en place. Ces propositions de réformes ne peuvent s'appliquer telles quelles et devront faire l'objet d'études d'opérationnalisation par les autorités publiques en charge de cette matière.

## A. LA RÉVISION DES MODES DE FINANCEMENT

Comme nous l'avons précisé, les télévisions locales sont majoritairement financées par des subsides publics qui prennent différentes formes. Principalement mis en cause par le secteur et par le CSA, *le subside de la production propre est la source d'une course à la production qui pénalise durablement le secteur. Il nous apparaît donc essentiel de diminuer la pondération de ce subside voire de le supprimer*<sup>44</sup>.

A l'heure actuelle, les télévisions doivent respecter des critères déterminés par le législateur pour pouvoir bénéficier des subsides alloués par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est ainsi que les télévisions

doivent respecter dans leur programmation 3 principales missions : l'information, le développement culturel et l'éducation permanente.

Le surfinancement public des télévisions locales –près de 70% des recettes- pose un réel problème structurel à la fois pour l'avenir des télévisions locales ainsi que pour leur indépendance. Il nous semble essentiel de conditionner les subventions à de nouveaux critères incitant les télévisions locales à se tourner vers de nouvelles sources de financement. Par exemple, le développement de la publicité au sein de certaines télévisions locales est quasi inexistant. Pour ce faire, il faudra au préalable revoir le fonctionnement de la régie publicitaire "média 13" pilotée par la Fédération des télévisions locales.

Il importe aussi de faire de l'audience un critère qui prime sur celui de la population.

Il importe d'atteindre, d'ici une période à déterminer, un seuil minimal de financement privé (à déterminer) conditionnant l'octroi des subsides. Il n'est plus tolérable que certaines télévisions soient à ce point dépendantes des pouvoirs publics et que, de surcroît, leur gestion soit en déficit.

En résumé, il importe de tendre autant que faire se peut vers le modèle flamand où les subsides ne représentent qu'une part dérisoire du budget des TVL. C'est également le cas d'autres régions en Europe, comme en Saxe, où le financement est quasiment 100% privé (l'Etat intervient à 1,3%)<sup>45</sup> et où il y a pourtant 59 chaînes de télévision rentables.

Evidemment, il n'est pas possible de transformer radicalement un modèle en un autre. Mais une approche plus axée sur le financement privé et des choix managériaux judicieux, modèle qui existe déjà dans plusieurs télévisions (Télé Vesdre, NoTélé, Canal C, etc.), peut, seule, permettre aux télévisions locales d'entrer dans un cercle vertueux conduisant vers une situation budgétaire saine, un plus grand volant financier et une plus grande indépendance des journalistes par rapport au monde politique local.

Il est évident que toute révision dans l'attribution des subsides implique la modification des législations existantes, en ce compris la réglementation européenne. Elle devra se faire en concertation avec les différentes parties concernées.

---

<sup>44</sup> Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, *Télévisions locales – Synthèse des rapports annuel 2014*, [http://www.csa.be/system/documents\\_files/2520/original/\\_TVL\\_transversal%20rapports%202014\\_final.pdf?1445611753](http://www.csa.be/system/documents_files/2520/original/_TVL_transversal%20rapports%202014_final.pdf?1445611753)

<sup>45</sup> WAGNER-HATFIELD, *Perspectives de développement de la télévision régionale*, juin 2015, <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/zahlen/00545/01234/04999/index.html?lang=fr>

## B. LA PARTICIPATION DU PRIVÉ : LE MODÈLE WÉO <sup>46</sup>

Comme précisé au début de cette étude, le Centre Jean Gol s'est rendu en France afin de d'étudier la télévision locale Wéo.

Basée à Lille, cette télévision locale couvre le territoire de la région Nord-Pas-de-Calais soit un bassin de vie de près de 4 millions d'habitants. Cette télévision, née en 2009, est le fruit d'un partenariat public-privé entre, principalement, le groupe de presse "La Voix du Nord", la Région Nord-Pas-de-Calais.

On retrouve également d'autres acteurs privés au sein de la structure : NRJ, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole ainsi que des acteurs privés de plus petite envergure.

La diversification de l'actionnariat a permis la rencontre du monde de l'entreprise avec celui des médias à caractère locaux.

Dans cette structure pyramidale, Wéo n'est qu'une marque d'un groupe et pas une entité à part entière même si elle a la forme juridique d'une "S.A". Afin de maximiser les synergies, la Voix du Nord a mis en place un pôle audio-

visuel-événementiel mettant en relation Wéo, une agence de presse et une agence de communication/événementielle. A cela s'ajoute, une régie commerciale (La Voix Média) qui peut fournir différents supports à ses annonceurs : à la fois de l'internet, de la télé et de la presse écrite.

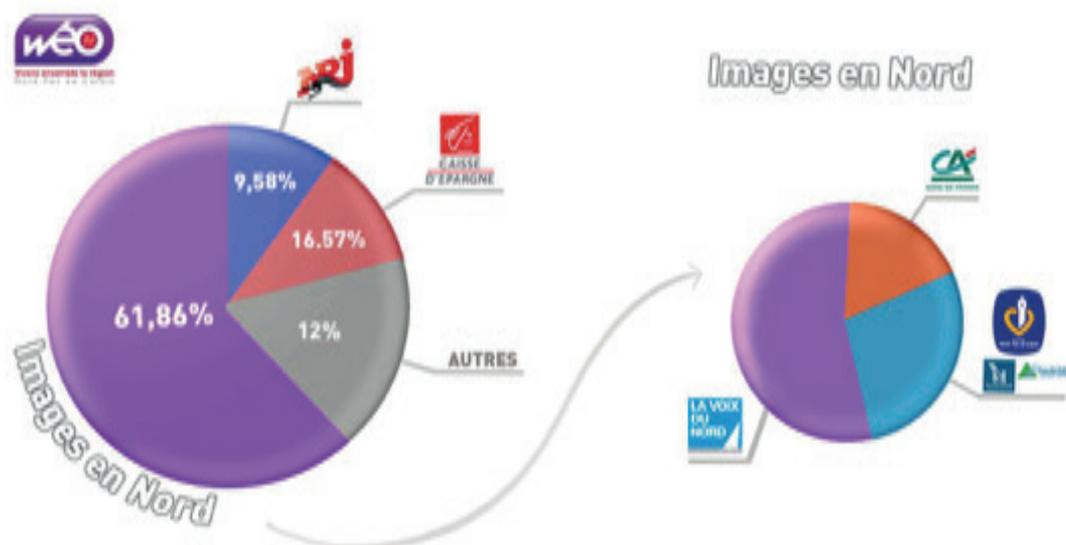
Actuellement, le budget de Wéo est de 3 millions € avec une répartition de fonds public- privé à hauteur de 50% chacun. L'objectif est d'obtenir, à terme, une répartition 40-60%. La SEM<sup>47</sup> perçoit le financement des collectivités et en distribue 1.5 millions € à Wéo.

Au niveau des revenus de la publicité, 1.2 millions sont dégagés chaque années dont 30% sont réalisés via de la publicité classique à l'antenne. Les 70 autres % sont obtenus grâce à des publireportages.

→ Une piste de réflexion parmi d'autres pourrait être d'ouvrir le capital des télévisions locales francophones à des partenaires privés. Si telle est la volonté des TVL et du secteur, il sera indispensable de tenir compte des modifications dans la structure juridique des TVL. Afin d'inciter les télévisions à mettre en place des partenariats avec des groupements privés, un subventionnement supplémentaire serait accordé.

Notons, néanmoins, que nous ne nous situons pas à la même échelle : Wéo couvre une aire géographique très vaste et son projet nécessite une masse critique de téléspectateurs. La situation des télévisions locales wallonnes diffère quelque peu à cet égard. Toutefois, ce critère n'est pas réhibitoire à une saine gestion comme nous allons le voir avec l'exemple flamand.

### UN PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ ORIGINAL



## C. LE MODÈLE FLAMAND

Dans le cadre de notre réflexion, nous nous sommes intéressés au fonctionnement des télévisions locales de l'autre côté de la frontière linguistique. Pour ce faire, nous avons réalisé une visite de terrain à Gand dans les locaux ATV et avons rencontré pour l'occasion trois directeurs de télévisions régionales qui nous ont longuement parlé, chiffres à l'appui, de leur business model respectifs.

### • Evolution des télévisions régionales (TVR) flamandes au fil du temps

Les télévisions régionales (et non pas locales comme du côté francophone) naissent au cours des années 90 un peu partout en Flandre. Aujourd'hui, le paysage des TVR compte 10 télévisions réparties sur l'ensemble du territoire flamand. Comme pour les télévisions locales francophones, les zones de diffusion sont fort différentes d'une télévision à l'autre.

Dès le départ, les fondateurs de ces télévisions et les autorités publiques ont décidé qu'elles ne bénéficieraient pas de subventions publiques. Elles étaient donc entièrement privées et se finançaient via les revenus de la publicité traditionnelle et de la publicité institutionnelle. Ce type de publicité est financé par des autorités publiques (gouvernements, provinces, communes) et a pour objectif d'améliorer la communication avec les citoyens. Par exemple, des campagnes de sensibilisation, mise en lumière des missions de certains pouvoirs publics, explications des décisions prises et impacts sur le citoyen.

Jusqu'en 2007, ce système va fonctionner parfaitement. Toutefois, avec la crise économique et la crise budgétaire, les revenus de la publicité traditionnelle mais également de la publicité institutionnelle vont fortement se réduire. En effet, les annonceurs privés comme publics ont limité leurs budgets en publicité. La situation économique et financière des TVR est alors menacée.

Pour pallier à cette baisse de revenus, le gouvernement flamand prend la décision d'imposer aux câblodistributeurs (principalement Télénet et Proximus) de payer une redevance de 2.5€/abonné aux télévisions régionales. Une fois le système mis en place, les câblo-opérateurs militent pour que soit pris en compte l'audience des TVR et que le montant versé soit proportionnel à leurs audiences respectives. Cette disposition va entrer en vigueur avec l'arrêt du Gouvernement flamand du 25 avril 2014.

### • Le décret de 2014 relatif aux organismes de radiodiffusion télévisuelle régionaux

Suite aux négociations intervenues entre les télévisions régionales, les câblo-opérateurs et le gouvernement flamand, il est décidé de mettre en place un système de mesure de l'audience, indépendamment du CIM, via les Box-digital (c'est-à-dire les décodeurs). Les câblo-opérateurs collectent les audiences de chaque télévision régionale via les données envoyées par les décodeurs de leurs clients et réalisent ainsi les mesures. Toutes ces informations sont envoyées au Vlaams Regulator voor Media qui

vérifie et traite les données avant de déterminer le montant qui devra être payé à chaque télévision régionale. Ces mesures d'audience sont effectuées tous les trois mois conduisant à un versement en quatre tranches réparties sur l'année.

Le décret prévoit que les câbloopérateurs doivent verser 2.30€/abonné plus l'indexation annuelle.

### • Une société privée de gestion distincte de la rédaction<sup>48</sup>

Afin de maximiser leur fonctionnement, certaines télévisions régionales ont choisi d'adopter des structures de fonctionnement particulières. Alors que le décret prévoit qu'elles doivent être constituées en ASBL (notamment pour pouvoir recevoir les montants versés par les câblo-opérateurs), certaines télévisions ont scindé leurs activités entre :

- la rédaction (l'ASBL proprement dite qui rémunère les journalistes)
- et une société d'exploitation composée d'acteurs privés et qui se charge de tous les aspects de la vie de la télévision excepté la rédaction. C'est ainsi que ces sociétés d'exploitation s'occupent des missions liées à la technique et à la prospection commerciale.

Ce type de structure garantit une forte flexibilité et une répartition des risques financiers à la fois sur l'ASBL et sur la société d'exploitation qui composent la télévision.

<sup>46</sup> [www.wéo.fr](http://www.wéo.fr)

<sup>47</sup> Voir la structure complète du modèle en annexe.

<sup>48</sup> [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article\\_body.pl?language=fr&caller=summary&pub\\_date=14-03-21&numac=2014035259](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=14-03-21&numac=2014035259)

Ce modèle ne doit pas être confondu avec un autre modèle (propre notamment à TV Brussel) où la télévision locale sous-traite des missions (matériel, voitures, montage, etc.) auprès d'une société privée qu'elle rémunère. Dans le cas des télévisions locales flamandes, il s'agit bien de la télévision locale qui se scinde en deux entités juridiques distinctes afin d'optimiser son fonctionnement par une séparation des tâches. Dans ce cas, la société de gestion se finance en cherchant et en percevant elle-même les recettes publicitaires. Indéniablement cette formule est très efficace et pourrait être un modèle à imiter en Wallonie.

#### D. DES COLLABORATIONS ENTRE LES TÉLÉVISIONS LOCALES À LA RÉFORME DE LA FÉDÉRATION DES TÉLÉVISIONS LOCALES

Comme mentionné au point 4-G de cette étude, la Fédération des télévisions locales, censée être la chambre de réflexion et de propositions de l'ensemble des télévisions locales, apparaît comme défaillante.

En effet, beaucoup mentionnent son manque d'efficacité, de propositions et les difficultés à dégager des consensus seraient particulièrement importantes.

A notre sens, la Fédération des télévisions locales doit évoluer vers une structure plus spécifiquement à la disposition des télévisions locales. Nous pensons

notamment à la mise à disposition de personnels spécialisés, comme des juristes, afin d'accompagner les télévisions locales dans les procédures de marchés publics, par exemple. En outre, doter la fédération des télévisions locales d'un lobbyiste chargé de représenter les télévisions locales auprès des autorités publiques comme auprès d'investisseurs privés constituerait un plus indéniable.

Enfin, les télévisions locales vivent aujourd'hui de manière totalement indépendante les unes des autres. Dans les faits, chacune achète son matériel en fonction de ses propres choix, réalise des investissements sans se concerter avec la fédération et/ou les autres TVL. Si la volonté est de stabiliser le paysage des télévisions locales et de les ancrer dans l'avenir, il nous apparaît judicieux de mettre en place des mécanismes de consultations contraignants au sein de la fédération. Les télévisions doivent se parler, échanger et créer une communauté afin de tracer le chemin vers un avenir commun. Il nous semble, en effet, important que des achats groupés de matériels ou encore que des investissements lourds soient débattus et décidés en concertation avec l'ensemble des télévisions et avec la fédération. Il en ressortira, de la sorte, des économies d'échelles qui permettront de nouveaux investissements, de nouveaux engagements de personnels et/ou permettront de soulager l'intervention communale dans le financement des télévisions locales.

Il importe néanmoins que cette fédération remodelée ne se substitue pas à la gestion des télévisions locales qui

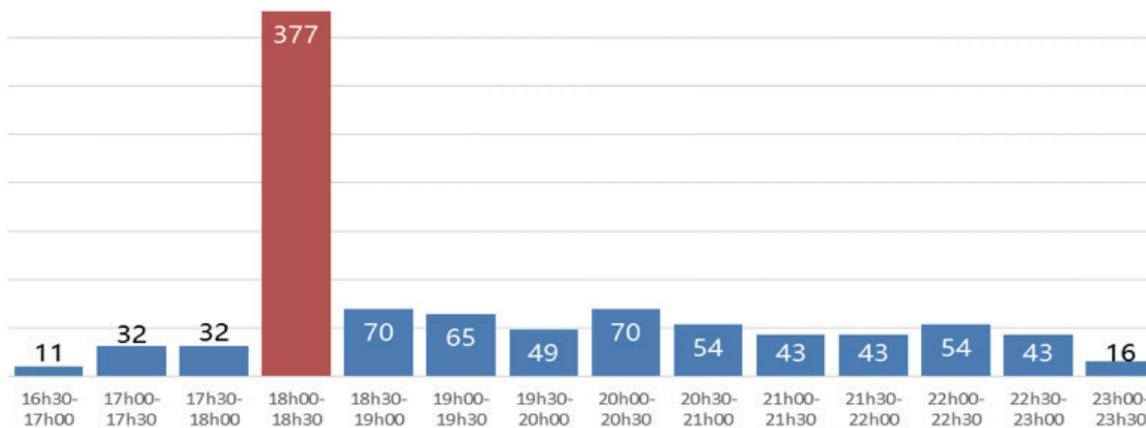
doivent conserver leur autonomie et rester entièrement responsables de leur bonne (ou moins bonne) gestion. Il doit s'agir, de facto, d'une réunion des directeurs qui décident ensemble de réaliser des économies d'échelle.

#### E. LES COLLABORATIONS AVEC LA RTBF ET LES AUTRES ACTEURS DU SECTEUR AUDIOVISUEL

Que ce soit en Belgique francophone ou dans d'autres pays d'Europe, les relations entre les télévisions locales et les télévisions publiques nationales peuvent être tumultueuses alliant sentiments de concurrence et de supériorité l'une par rapport à l'autre. La plupart des acteurs rencontrés se plaignent du comportement "féodal" de la RTBF à leur égard. Ces considérations ne facilitent bien évidemment pas les collaborations. Toutefois, il serait faux de dire qu'il n'existe aucune collaboration entre la RTBF et les 12 télévisions locales: une majorité de télévisions locales fait état d'échanges gratuits et ponctuels de séquences rédactionnelles. Plusieurs télévisions locales réalisent des prêts ponctuels de matériel à la RTBF ou des captations d'événements locaux. Citons également la réalisation de programmes coproduits ou encore le portail "Vivrelci". Ce portail lancé en avril 2015 "*permet aux internautes de prendre connaissance, en quelques clics, de ce qui se passe tout près de chez eux*"<sup>49</sup>.

Toutefois, comme le précise le CSA dans son dernier rapport, "*le décret, les conventions ainsi que le contrat de gestion de la RTBF incitent les éditeurs télévisuels de service public à établir entre eux des synergies. L'analyse*

49 RTBF Info, *La RTBF et les télévisions locales lancent ensemble le site «Vivre Ici», 20 avril 2015* [http://www.rtbf.be/info/medias/detail\\_la-rtbf-et-les-televisions-locales-lancent-ensemble-le-site-vivre-ici-portail-d-infos-a-l-echelle-des-communes?id=8960471](http://www.rtbf.be/info/medias/detail_la-rtbf-et-les-televisions-locales-lancent-ensemble-le-site-vivre-ici-portail-d-infos-a-l-echelle-des-communes?id=8960471)



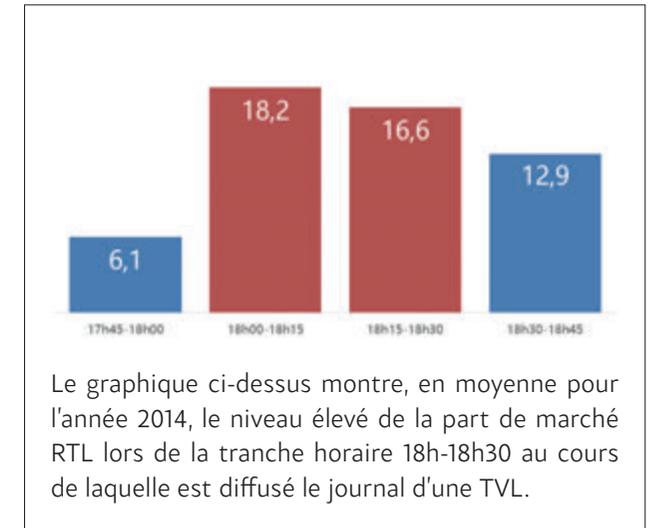
Le graphique ci-dessus<sup>52</sup> montre l'augmentation des audiences moyennes des télévisions locales de Bavière dans la tranche horaire 18h00-18h30 lorsque leur journal est également diffusé sur la chaîne nationale. Bien qu'une diminution de l'audience soit constatée à la fin du journal de nombreux téléspectateurs continuent de regarder la télévision locale.

[des rapports 2014] confirme les constats de l'exercice précédent: si des collaborations régulières et efficaces existent entre les télévisions locales, les liens bilatéraux entre une majorité d'entre-elles et la RTBF semblent plus ténus<sup>51</sup>."

Suite à nos entretiens, nous avons également pu constater une certaine méfiance des différents acteurs par rapport à d'éventuelles collaborations avec la RTBF.

Bien que prévues par le législateur, nous constatons que les synergies et les collaborations entre les télévisions locales et la RTBF ne se font pas dans une ambiance proactive et une collaboration saine. Or, il existe à l'étranger des expériences de fortes collaborations entre les télévisions locales et les chaînes nationales publiques. Par exemple, en Bavière, le radiodiffuseur national RTL diffuse entre 18h00 et 18h30 le journal des télévisions locales du Land. Cette diffusion sur la chaîne nationale offre une visibilité considérable aux chaînes de télévisions locales et leur procure des revenus publicitaires conséquents.

De plus, la diffusion du journal d'une chaîne locale a également des effets positifs sur les audiences de la chaîne nationale. En effet, "ce système est aussi gagnant pour RTL, dont l'audience est multipliée par 3 à l'entame de la fenêtre et dont la fenêtre sert aussi de locomotive à ses programmes de prime-time<sup>52</sup>"



Le graphique ci-dessus montre, en moyenne pour l'année 2014, le niveau élevé de la part de marché RTL lors de la tranche horaire 18h-18h30 au cours de laquelle est diffusé le journal d'une TVL.

➔ Cette expérience allemande démontre l'importance d'une forte collaboration entre la RTBF et les télévisions locales. De plus, alors que la RTBF doit se concentrer sur ses missions nationales, les télévisions locales constituent un vivier important d'informations et de ressources (prises d'image, interviews, réseau de contacts, archives). Nous invitons donc le législateur à modifier la législation et l'article 70 du

50 Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Télévisions locales - Synthèse des rapports annuel 2014, [http://www.csa.be/system/documents\\_files/2520/original/\\_TVL\\_transversal%20rapports%202014\\_final.pdf?1445611753](http://www.csa.be/system/documents_files/2520/original/_TVL_transversal%20rapports%202014_final.pdf?1445611753)

51 WAGNER-HATFIELD, Perspectives de développement de la télévision régionale, juin 2015, <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/zahlen/00545/01234/04999/index.html?lang=fr>

52 WAGNER-HATFIELD, Perspectives de développement de la télévision régionale, juin 2015, <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/zahlen/00545/01234/04999/index.html?lang=fr>

décret coordonné sur les médias afin d'intensifier les collaborations et les synergies entre la RTBF et les télévisions locales. Cette intensification des relations devra passer par un changement de mentalités dans le chef des acteurs concernés.

Outre la RTBF, les télévisions locales peuvent également mettre en place des collaborations avec des médias privés. Comme déjà mentionné pour les relations avec la RTBF, les télévisions locales peuvent jouer un rôle d'agence de presse locale et fournir toute une série d'informations, d'images et de captations à d'autres médias sous la forme d'échanges de contenus ou d'une rémunération.

## F. LA MESURE DES AUDIENCES

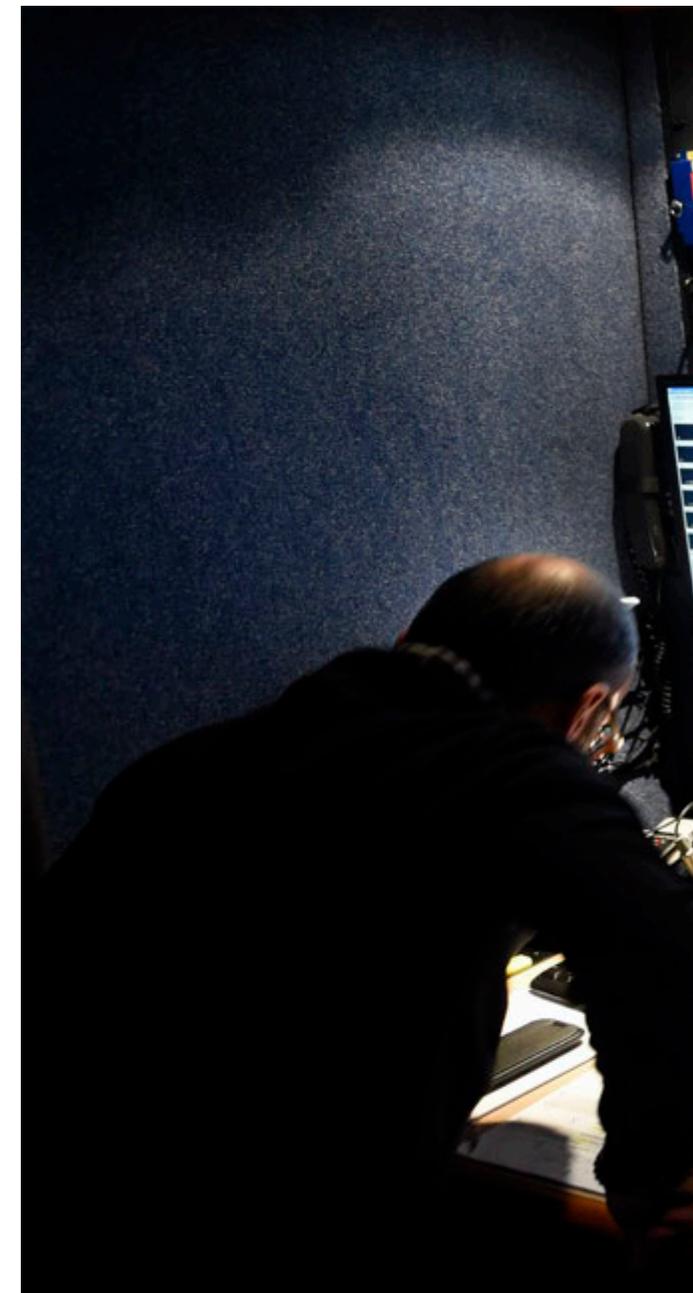
Actuellement, aucune mesure d'audience précise et systématique n'est réalisée au sein des télévisions locales. En effet, le réseau des télévisions locales n'est pas repris dans les mesures d'audience quotidienne du CIM belge : cela pour des considérations financières et parfois techniques. De plus, très peu de télévisions pratiquent des études d'audience individuelle et lorsque c'est le cas, celles-ci se déroulent sous une forme relativement peu fiable: des questionnaires à remplir par un échantillon représentatif de la population.

La dernière étude réalisée par l'institut TNS pour le compte de la Fédération des télévisions locales date de septembre 2013 et indique que :

- 70% de la population wallonne regarde, au moins occasionnellement, sa chaîne locale ;

- Près de 30% la regarde au moins un jour sur deux ;
  - Plus de 57% de son public le plus fidèle est âgé de plus de 55 ans, mais il n'apparaît pas de différence significative de sexe ;
  - 86% des téléspectateurs ont regardé les émissions en direct exclusivement via la TV, 3% les ont regardées exclusivement via internet et 11% ont utilisé les 2 moyens.
- Ces généralités empêchent toute analyse sur les audiences par les télévisions locales. Cette absence d'audience handicape les télévisions qui ne peuvent savoir si leurs programmes sont suivis et s'ils sont populaires ou pas. Dans le cadre de la démarche d'annonceurs publicitaires, disposer des chiffres des audiences serait un réel avantage concurrentiel pour ces télévisions. Et cela quel que soit le résultat.

Aujourd'hui, des mécanismes techniques comme Kantar permettent de mesurer directement les audiences auprès des téléspectateurs. Il est possible de disposer de ces informations auprès des câblo-opérateurs comme c'est le cas en Flandre. Il est donc techniquement réalisable, que dès demain, une mesure des audiences soit réalisée de manière systématique. Cela offrirait d'ailleurs, quelle que soit cette audience, un véritable avantage aux télévisions locales pour trouver des annonceurs publicitaires et négocier des tarifs de manière objective.





# 6. RÉCAPITULATIF DE NOS RECOMMANDATIONS

---

**Recommandation 1 :** Revoir les critères de subventionnement des télévisions locales.

- Faire de l'audience (calculée de manière fiable, fréquente et automatique : cfr recommandation 7) le critère principal d'octroi de la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Diminuer significativement la pondération du critère de la population, voire supprimer ce critère ;
- Diminuer significativement la pondération du critère de la production propre, voire supprimer ce critère ;
- Réviser le critère de production propre (pour privilégier le qualitatif sur le quantitatif) ;
- Conditionner l'octroi de subsides à un seuil minimal de financement privé, c'est-à-dire, concrètement, mettre en place un objectif de seuil minimal de pourcentage de financement privé à obtenir d'ici x années pour continuer à bénéficier des subsides ;

- Récompenser l'augmentation du pourcentage du financement privé par une augmentation automatique du financement public ou par l'intermédiaire d'autres mécanismes d'aides ;
- Attribuer des subventions pour les télévisions qui produisent certains programmes d'intérêt public ;
- Mettre en place une clause stipulant que l'équilibre budgétaire est nécessaire pour continuer à bénéficier d'un subside public comme c'est déjà le cas dans le cadre des contrats programmes culturels financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, il devra être tenu compte des investissements. L'objectif étant ici de mettre fin aux déséquilibres structurels et récurrents et non pas de punir une télévision locale accidentellement en déficit durant un exercice.

**Recommandation 2 :** Encourager, via l'outil des subsides, les regroupements et les partenariats entre les télévisions locales.

- Mettre en place des mécanismes financiers qui vont inciter les télévisions locales à collaborer entre elles en termes rédactionnels et techniques ;
- Mettre en place des partenariats en matière de back-office (mise en commun de certains logiciels, de certains services et/ou de certains achats) ;
- Favoriser la mutualisation de certains services comme la comptabilité, l'achat de matériel, le contentieux juridique, la gestion des ressources humaines ou encore les relations publiques.

**Recommandation 3 :** Veiller à ce que la limitation à 50% de la représentation politique des partis - directe (représentants nommés) et indirecte (associations satellites) au sein des conseils d'administration des TVL soit effectivement respectée.

**Recommandation 4 :** Ouvrir le capital et les conseils d'administration à des acteurs du secteur privé :

- Conditionner les subsides à une participation d'acteurs privés au capital des télévisions ;
- Favoriser la mise en place de sociétés d'exploitation composées d'acteurs privés se chargeant de toutes les fonctions à l'exception de la rédaction comme c'est le cas en Flandre.

**Recommandation 5 :** Encourager, comme à Lille, l'émergence de pôles multimédias (presse écrite, radios, médias web) au sein de chaque province et/ou bassin de vie. Une telle collaboration, mutuellement féconde, permettrait des économies d'échelles et pourrait conférer davantage de visibilité et de rentrées financières aux différentes entités du pôle.

**Recommandation 6 :** Réformer en profondeur la Fédération des télévisions locales. Cela passe par une redéfinition du rôle et du fonctionnement de cette

fédération dont la gestion et l'efficacité actuelles sont fortement critiquées par le secteur. Elle doit être réformée de manière à ce qu'elle soit une structure souple (réunion des directeurs), peu coûteuse et au service des télévisions locales. Elle doit leur permettre de réaliser des missions communes (lobbying, service juridique, etc.) et des économies d'échelle (investissements lourds, achats groupés, etc.).

**Recommandation 7 :** Mettre en place un système de mesure des audiences fiables réalisées automatiquement (avec un mécanisme technique comme Kantar). Cela n'a plus de sens désormais que les chaînes fassent elles-mêmes leur mesure d'audience (ou de demander aux gens de remplir un carnet comme on le faisait pour mesurer l'audience radiophonique).

La télévision digitale permet techniquement de mesurer l'audience de toutes les chaînes. On peut désormais passer d'un système où l'audimétrie est basée sur 500 personnes à un système où elle est mesurée sur chaque câble.

**Recommandation 8 :** Recentrer les missions des télévisions locales sur l'information locale et le journal télévisé dans l'objectif d'une information de proximité de qualité.

**Recommandation 9 :** Veiller à intensifier les collaborations avec la RTBF sur base de relations commerciales plaçant chaque partie à égalité.

**Recommandation 10 :** Revoir la numérotation dans le catalogue des distributeurs de manière à positionner les chaînes locales de manière plus avantageuse dans l'offre afin de rappeler au téléspectateur l'existence d'une chaîne locale ("must be found").







# Centre Jean Gol

*Avenue de la Toison d'Or 84-86  
1060 Bruxelles*

*02.500.50.40  
info@cjg.be*

 [facebook.com/centrejeangol](https://facebook.com/centrejeangol)  [@CentreJeanGol](https://twitter.com/CentreJeanGol)

*[www.cjg.be](http://www.cjg.be)*